Nations Unies S/PV.9482 (Resumption 1)

Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9482e séance
Lundi 20 novembre 2023, à 15 heures
New York

Présidents :	M. Dai Bing/M. Zhang Jun	(Chine)
Membres :	Albanie	Mme Ajvazi
	Brésil	M. Sénéchal de Goffredo Junior
	Émirats arabes unis	Mme AlMatrooshi
	Équateur	Mme Barba Bustos
	États-Unis d'Amérique	M. Diaz
	Fédération de Russie	M. Fondukov
	France	Mme Blachez-Eteneau
	Gabon	M. Diaba
	Ghana	Mme Williams
	Japon	M. Kitada
	Malte	Mme Bartolo
	Mozambique	Mme Abdala
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Weld-Blundell
	Suisse	M. Carpenter

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Mettre le développement commun au service de la pérennisation de la paix

Lettre datée du 14 novembre 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/870)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président (*parle en chinois*) : Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

M^me^ Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique remercie la Chine d'avoir organisé le présent débat public, qui nous permet d'aborder une fois de plus le lien étroit entre le développement et la paix. Le Mexique convient qu'il faut adopter une approche globale pour remédier aux causes structurelles des conflits. Il y a tout juste deux ans, le Président mexicain a expliqué au Conseil de sécurité en quoi la corruption, l'exclusion, la pauvreté et les inégalités étaient des facteurs qui entravaient le règlement des conflits (voir S/PV.8900). À l'époque, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2021/22) reconnaissant que l'exclusion et l'inégalité pouvaient avoir une incidence et être des facteurs aggravants dans les situations dont il était saisi.

Il apparaît de plus en plus clairement que pour parvenir à une paix durable, il faut s'attaquer de manière globale aux causes multidimensionnelles des conflits. Dans notre région, l'insécurité actuelle en Haïti n'est pas seulement le résultat d'une crise politique, mais aussi de facteurs liés au développement, tels que les inégalités, la pauvreté et la dégradation de l'environnement. C'est pourquoi le Conseil doit adopter une approche globale pour remplir son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales en prévenant les conflits et en remédiant à leurs causes profondes, en renforçant l'état de droit et en promouvant les droits humains, ainsi qu'une croissance économique soutenue, l'élimination de la pauvreté, le développement durable et la réconciliation nationale, entre autres. Ce sont autant d'éléments que les membres du Conseil ne peuvent perdre de vue lorsqu'ils établissent ou renouvellent les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Pour être couronnées de succès, ces missions doivent pouvoir contribuer aux stratégies nationales de développement.

Pour terminer, je voudrais souligner de nouveau qu'il est indispensable, comme l'a reconnu le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président adoptée pendant la présidence mexicaine en novembre 2021, que les acteurs concernés sur le plan politique et en matière de sécurité et de développement, au sein et en dehors du système des Nations Unies, adoptent une approche intégrée et cohérente. Afin de relever les défis multidimensionnels, tels que la dette exorbitante de nombreux pays en développement, il est également essentiel de prendre conscience de la nécessité de procéder à une réforme globale des institutions financières internationales dans le cadre d'une démarche concertée. Nous devons continuer à l'ONU de veiller à ce que le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix collaborent plus étroitement pour traiter les causes profondes des conflits d'une manière inclusive, intégrée et durable.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Önal (Türkiye) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence chinoise du Conseil d'avoir organisé le présent débat public à un moment où la communauté internationale est mise à rude épreuve en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable en raison de défis considérables, notamment la multiplicité des conflits dévastateurs, les catastrophes naturelles ou anthropiques, le terrorisme, les migrations irrégulières et les changements climatiques. Il est d'autant plus important de mettre en exergue la corrélation entre la paix, la sécurité et le développement durables. Il convient en outre de faire le point sur l'histoire des 25 dernières années, notamment la manière dont nous avons réagi ou n'avons pas réagi aux menaces réelles ou supposées contre la paix et la sécurité internationales et la façon dont nos interventions ont eu des répercussions sur les perspectives de paix et de développement durables. Ce bilan peut nous fournir des orientations fiables alors que nous naviguons dans un système international en pleine mutation.

Se trouvant à proximité des principaux bouleversements et conflits qui ont eu lieu au cours des 25 dernières années et ayant été directement touchée par eux, la Türkiye est convaincue que la paix et le développement durables reposent sur la mise en place d'institutions inclusives, résilientes et tenues de rendre compte de leurs activités. Il faut adopter une approche holistique et intégrée de la réduction de la pauvreté, du renforcement des capacités, de la création d'emplois et de la facilitation de l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à davantage de perspectives économiques et à la participation à la vie politique. Il faut renforcer la cohésion sociale et, dans certaines sociétés fragmentées, établir de nouveaux contrats sociaux. Il faut une appropriation nationale et régionale et une coopération internationale pour régler les problèmes posés par le terrorisme, la violence, les migrations irrégulières et la dégradation de l'environnement, qui freinent le développement économique. Une paix pérenne exige également que les causes profondes des conflits et de l'instabilité perpétuelle soient traitées

de manière efficace et que, au lieu d'imposer des modèles uniques, on facilite des approches participatives basées sur les spécificités nationales.

Comme nous le constatons aujourd'hui au Moyen-Orient, en Europe et ailleurs, les conflits armés, les graves violations des droits humains et du droit humanitaire, les occupations illégales, l'oppression et la mauvaise gouvernance font peser de lourdes menaces sur la paix et la sécurité aux niveaux national et international. Ces facteurs sont encore exacerbés par la pauvreté, les politiques de deux poids, deux mesures, et les inégalités sociales et économiques entre les pays et au sein des pays. À cet égard, le développement durable constitue la pierre angulaire de l'instauration d'une paix pérenne dans le monde. Le développement durable ne peut prospérer dans l'ombre des conflits et de l'insécurité. Dans le même ordre d'idées, la paix ne peut être instaurée en l'absence de développement durable.

Plus que jamais, nous avons besoin d'un monde où tous les peuples profitent des fruits du développement, notamment les pays les moins avancés. La transformation numérique et l'intelligence artificielle méritent une attention particulière de notre part dans le cadre des efforts de développement. Nous devons veiller à ce que les technologies émergentes contribuent à réduire la fracture numérique, et non à l'aggraver. Alors que nous sommes stupéfaits par les progrès rapides en matière d'intelligence artificielle, des millions de personnes n'ont toujours pas accès à Internet. Nous ne saurions accepter l'existence de deux mondes distincts, qui vivent dans des siècles différents. La technologie doit être accessible et bénéfique à toutes et à tous, de manière à ne laisser personne de côté. À cet égard, la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, basée en Türkiye, joue un rôle important et doit être soutenue par tous.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre engagement à continuer de contribuer activement aux efforts déployés au niveau international pour promouvoir une paix et un développement durables, en tenant compte du fait que ces deux objectifs sont liés et se renforcent mutuellement.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Royaume des Pays-Bas.

M^me^ Brandt (Royaume des Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom des pays du Benelux, à savoir la Belgique, le Luxembourg et mon pays, le Royaume des Pays-Bas. Nous nous associons à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne et remercions la Chine d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

Comme cela est énoncé dans la Charte des Nations Unies, l'ONU a été créée avec la volonté résolue de préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances. Toutefois, un rapide coup d'œil aux questions dont le Conseil est saisi permet de constater une évidence : le monde que nous nous sommes engagés à bâtir lorsque nous avons signé la Charte est encore loin d'exister. Nous nous félicitons donc de l'occasion qui nous est donnée de discuter non seulement des conflits, mais aussi de leurs causes et de leur relation avec le développement durable. On retrouve ce lien dans la Charte des Nations Unies, dans sa volonté de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. En outre, la Charte va plus loin et précise que l'ONU a également été fondée avec la détermination de proclamer à nouveau les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites.

La paix, le développement et les droits humains forment un triangle indissociable. On retrouve ce lien dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et il doit continuer à nous guider. Tous ensemble, nous devons faire davantage pour mettre en œuvre le Programme à l'horizon 2030, si nous voulons bâtir le monde auquel les personnes qui ont créé l'Organisation aspiraient. À cette fin, nous devons tous redoubler d'efforts, notamment en procédant aux réformes indispensables pour atteindre les objectifs de développement durable et veiller à ne laisser personne de côté. Je souhaite mentionner deux de ces réformes.

Premièrement, les pays du Benelux sont de fervents partisans de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Nous nous félicitons des progrès considérables réalisés en matière de cohérence, de coopération et d'action collective au niveau national afin que les équipes de pays des Nations Unies soient en mesure de collaborer avec les pays de programme en matière de développement, de paix et de droits humains, car l'objectif est, en fin de compte, d'obtenir des résultats au bénéfice des populations sur le terrain.

Deuxièmement, en ce qui concerne la réforme de l'architecture financière internationale, les pays du Benelux conviennent avec le Secrétaire général que le système multilatéral dans son ensemble n'est pas suffisamment équipé pour relever les défis actuels en matière de développement. Notre but est de mobiliser davantage de fonds, notamment des capitaux privés, pour les objectifs de développement durable et le financement de l'action climatique, et nous tendons la main aux donateurs non traditionnels, par exemple par le biais de la coopération trilatérale.

Le Conseil de sécurité est chargé du maintien de la paix et de la sécurité. Le développement et les droits humains sont indispensables à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. Ces éléments sont inextricablement liés, raison pour laquelle il incombe au Conseil d'examiner les questions de paix et de sécurité de manière globale, en intégrant le développement et les droits humains dans ses discussions.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Sabo (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence chinoise du Conseil des efforts qu'elle déploie sans relâche pour maintenir la question du développement et de la paix parmi les priorités du Conseil de sécurité.

Je félicite le Secrétaire général et tous les intervenants de ce matin de leurs observations pertinentes et éclairantes.

L'extrême pauvreté est la cause sous-jacente qui contribue le plus au déclenchement et à la prolongation des conflits. L'extrême pauvreté exacerbe également les conséquences humanitaires des conflits et favorise l'enracinement des positions des groupes d'intérêt, compliquant ainsi la prévention et le règlement pacifique des différends. Dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui est le plan directeur de la transformation de l'Afrique, il est clairement indiqué que le sous-développement est la cause première des crises et de l'insécurité et que le développement et la paix sont indissociables et doivent être poursuivis simultanément.

Il est impératif de réduire la pauvreté et d'élargir les possibilités afin de prévenir les conflits et d'instaurer et de pérenniser la paix. Vu que la paix et le développement sont intimement liés, la coopération internationale, notamment avec les institutions financières internationales, doit systématiquement mettre en œuvre le programme de paix et de développement en s'abstenant de créer de fausses priorités. Eu égard aux questions devant servir à orienter le débat public d'aujourd'hui, j'aborderai deux aspects de la question à l'examen, à savoir les capacités nationales et les circonstances des missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies.

En ce qui concerne la nécessité de renforcer les capacités et les institutions nationales, l'Éthiopie estime que les plans de développement doivent être axés sur le contexte local et l'appropriation nationale. Les pays doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour améliorer la mobilisation des ressources nationales et élargir leur base de revenus. Ces mesures, entre autres, permettraient aux États de formuler leurs politiques librement et de manière pleinement souveraine. Nous pensons qu'une coopération et des partenariats mutuellement bénéfiques produiront des résultats meilleurs et plus durables, s'ils reposent sur les prémisses susmentionnées.

Dans le même ordre d'idées, nous devons créer des conditions commerciales et financières qui permettent aux pays en développement de convertir leurs ressources naturelles en actifs économiques productifs. Pour y parvenir, la coopération internationale doit viser avant tout à permettre aux États d'exploiter leurs ressources naturelles au profit de leur population. En outre, les cadres régissant la coopération doivent s'attaquer efficacement à l'exploitation illicite des ressources naturelles, notamment des minerais précieux des pays en développement du Sud, en particulier de l'Afrique. En attendant, le Conseil doit jouer le rôle qui est le sien en évitant d'instrumentaliser et de politiser les efforts et les projets de développement menés à l'échelon national.

En ce qui concerne le maintien de la paix, l'outil essentiel qu'est la sécurité collective est confronté à des difficultés, notamment en ce qui concerne les relations avec les pays et les communautés hôtes. Selon nous, l'appui insuffisant apporté aux efforts de développement des pays hôtes est l'un des facteurs qui a contribué à cette situation. Il y a un déséquilibre évident entre les investissements consacrés au bon fonctionnement des missions de maintien de la paix et les ressources allouées au développement national. Les institutions nationales de plusieurs pays hôtes souffrent d'un accès limité à la coopération internationale dans les domaines financier, économique et autres. En conséquence, les missions de maintien de la paix sont perçues comme des concurrentes pour l'accès aux ressources. Nous devons donc remédier à cette anomalie par une répartition juste et équilibrée des ressources entre les efforts de maintien de la paix et les initiatives nationales de développement et de renforcement des institutions.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Indonésie.

M^me^ Dhanutirto (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public de ce jour. La paix et le développement sont les deux faces d'une même pièce. Sans la paix, il est impossible de favoriser le développement. Sans développement, il est difficile de pérenniser la paix.

À Gaza, nous perdons sur tous les fronts : en l'absence de paix, de sécurité et de développement, il n'y a presque plus d'espoir pour la population gazaouite. Aucune voix ne réclame la paix et le développement plus fort que celle provenant de Gaza. La violence doit cesser. L'aide

doit être distribuée. Les civils doivent être protégés. Les moyens de subsistance doivent être rétablis. C'est tout le paradoxe, alors que nous célébrons cette année le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme : l'universalité à laquelle nous aspirons tous et toutes et que nous promouvons dans cette salle ne s'applique pas aux Palestiniens, et encore moins à Gaza. Devons-nous donc à présent, en matière de droits humains, appliquer des normes différentes en fonction des peuples ?

Nos efforts de collaboration sont essentiels pour instaurer et pérenniser la paix et la sécurité. Pour contribuer à notre effort commun, je voudrais mettre l'accent sur les points suivants.

Tout d'abord, la priorité doit être de remédier aux causes profondes des conflits. Nous devons répondre aux besoins fondamentaux des populations. La pauvreté et les inégalités doivent être éliminées pour briser le cycle des conflits. Le droit au développement et à la paix doit être au cœur de nos efforts. Passé ce stade, nous devons créer un environnement favorable à la paix et à la sécurité, notamment en renforçant les capacités des pays touchés par un conflit. Le Conseil de sécurité doit confier un mandat ciblé à toutes les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales des Nations Unies afin de leur permettre de contribuer à créer une base solide pour un développement socioéconomique à long terme. Pour soutenir cet effort, la participation inclusive et concrète de toutes les parties prenantes nationales, y compris des femmes, est essentielle.

Deuxièmement, il faut nouer des partenariats plus solides au sein du système des Nations Unies. Un partenariat ne se limite pas seulement à la coordination et à l'échange d'informations, il doit également donner lieu à une véritable collaboration. Le Conseil de sécurité doit pouvoir créer une plus grande synergie avec les autres organes de l'ONU, ainsi qu'avec la Commission de consolidation de la paix et les autres organismes des Nations Unies. Cette synergie est nécessaire pour trouver des solutions aux défis nouveaux et émergents qui émanent de problèmes interdépendants, notamment les répercussions des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire sur la sécurité. Il est également important de recourir davantage aux partenariats pour mobiliser les organisations régionales, les institutions financières internationales et le secteur privé.

Troisièmement, l'architecture régionale doit constituer une base solide pour la sécurité et le développement dans le monde. Les organisations régionales et sous-régionales apportent des points de vue incomparables qui sont essentiels pour aider les pays à consolider la paix afin de contribuer à prévenir, gérer et régler les conflits. Dans notre région, nous avons su transformer un déficit de confiance en une confiance stratégique. Nous avons investi dans la prévention par le biais du dialogue et de la recherche de consensus. Nous avons élaboré un ensemble de mesures de confiance pour gérer les risques stratégiques, non seulement parmi nos membres, mais aussi en intégrant d'autres pays en dehors de la sous-région. Nous préservons le rôle central de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dans l'instauration de la paix, du progrès et de la prospérité. Aujourd'hui, l'ASEAN est l'épicentre de la croissance, de la paix et de la stabilité dans la région. Le Conseil de sécurité doit continuer d'appuyer les efforts des organisations régionales et sous-régionales dans ce domaine.

Promouvoir la pérennisation de la paix et le développement est une entreprise collective. Nous devons œuvrer de concert en faisant preuve de solidarité, d'unité et de responsabilité à l'échelle mondiale, dans l'intérêt de tous et toutes.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rae (Canada) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis alors qu'un nombre impressionnant de crises et de défis nous mettent tous à l'épreuve. Les besoins humanitaires explosent. Comme nous le savons tous, le nombre de morts parmi les civils augmente. Le nombre de personnes déplacées de force dans le monde n'a jamais été aussi élevé depuis 1945. Et la volonté de nombreux pays de contribuer à nos besoins communs n'est tout simplement pas suffisante pour répondre à la demande. Ces défis se manifestent chaque jour par les immenses souffrances dont nous sommes témoins en Israël et dans la bande de Gaza, par les conséquences de l'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine, par les crises au Soudan, en Haïti, au Myanmar et en Afghanistan, ainsi que par les nombreuses autres situations qui requièrent notre attention. Cette succession de crises menace notre capacité d'atteindre les objectifs de développement durable.

Nous devons être lucides : nous ne sommes pas sur la bonne voie. Les inégalités se creusent. Les plus vulnérables sont laissés de côté. Pour y remédier, nos solutions ne peuvent tout simplement pas être sélectives, elles doivent être globales. Et elles doivent reposer sur les trois piliers de l'action de l'Organisation, qui se renforcent mutuellement. Cette approche est fondée sur la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Surtout, elle est fondée sur notre quête commune et intemporelle de dignité humaine.

Pour réussir, nous n'avons pas besoin de nouvelles initiatives mondiales élaborées à titre individuel par différents États Membres, nous devons plutôt appliquer dans leur intégralité les documents fondateurs sur lesquels nous nous sommes tous déjà mis d'accord. C'est ce qui sous-tend mon principal argument aujourd'hui. Nous ne pourrons pas parvenir à une paix ou à un développement durables sans respecter la dignité humaine de chaque personne. Nous ne parviendrons pas à une paix ou à un développement durables si des personnes continuent d'être exclues en raison de leur race, de leur couleur de peau, de leur sexe, de leur langue, de leur religion, de leurs opinions politiques ou de toute autre opinion, de leur origine nationale ou sociale, de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, de leur fortune, de leur naissance ou de toute autre situation. En effet, alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous devons garder à l'esprit que chaque personne doit pouvoir jouir de ses droits et de ses libertés sans distinction aucune.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Canada reconnaît le lien inhérent entre la paix et le développement. Le Secrétaire général lui-même a déclaré dans le Nouvel Agenda pour la paix qu'une approche plus délibérée et explicitement universelle de la prévention des conflits et de la violence serait conforme à la démarche guidant l'action menée dans les piliers Droits humains et Développement durable. Il poursuit :

> « Prendre des engagements appliqués de façon universelle, et non sélective, est le seul moyen de résoudre les problèmes de notre époque. »

Nous ne pouvons pas nous contenter de proclamer l'interdépendance du bout des lèvres. Nous devons la mettre en pratique dans tout ce que nous faisons. Si nous voulons parvenir à la paix, nous devons nous concentrer sur le développement, tout comme nous devons promouvoir et protéger les droits de l'homme. Et nous devons le faire en même temps, en reconnaissant les liens profonds qui existent entre ces trois piliers. Le Canada estime qu'il s'agit là d'une approche plus sûre pour bâtir une paix durable.

(*l'orateur reprend en anglais*)

La promotion de sociétés fondées sur les droits, ouvertes et inclusives est également une voie plus indiquée pour bâtir un monde plus sûr et plus prospère. Toutes les personnes doivent bénéficier pleinement d'une participation sur un pied d'égalité à la vie économique, politique, sociale et culturelle sous tous ses aspects. Pourtant, dans les deux domaines dont il est ici question aujourd'hui, à savoir la paix et le développement, tel n'est pas le cas. Nous convenons qu'un financement accru s'impose pour les pays en développement et nous trouvons encourageante la dynamique observée concernant la réforme de l'architecture financière internationale. Toutefois, nous ne pouvons pas espérer parvenir au développement durable quand la moitié de la population mondiale est littéralement mise au ban. La démocratie et les droits ne sont pas un détail, pas davantage qu'un luxe. La tyrannie et la corruption ne sont pas les amies du développement. La sécurité que procure la dictature est en réalité friable et instable, car elle a pour prix la liberté et la dignité qui sont au cœur de l'esprit humain. Elle procède d'une répression violente.

La concrétisation des objectifs de développement durable a également comme condition essentielle que les femmes et les filles jouissent pleinement de leurs droits humains et participent pleinement et véritablement à la société, sur un pied d'égalité avec les hommes. Nous ne pouvons pas espérer parvenir à la paix durable si les femmes et les filles, qui représentent une force indispensable en matière de direction, de règlement des conflits et de promotion, précisément, d'une paix durable, sont maintenues à l'écart des questions de paix, de sécurité et de développement. Au Canada, nous estimons que l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les domaines de la vie revêt une importance capitale. Il s'agit d'un élément central de notre dignité individuelle et collective, et d'un élément fondamental de la liberté, de la justice et de la paix pour tous et toutes.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Garrido Melo (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili remercie la Chine d'avoir organisé le présent débat public et a pris note des exposés que nous avons entendus aujourd'hui.

Il nous semble que l'interdépendance des piliers que constituent la paix et la sécurité internationales, le développement et les droits humains, comme fondements du système multilatéral, est évidente. La revitalisation du système multilatéral suppose d'aborder la question de la sécurité dans une logique holistique. Le Secrétaire général l'a souligné dans sa proposition de Nouvel Agenda pour la paix, en déclarant : « Nous ne pouvons atteindre la paix que nous désirons sans le développement durable et les droits humains ».

Nous comprenons que la notion de développement se rapporte à l'amélioration de la qualité de vie de toutes les personnes, indépendamment de leur origine ou de leur statut social. Le développement est donc un catalyseur pour l'édification de sociétés stables et sûres. Le développement

durable est crucial pour la paix, et une approche intégrée, incluant les activités relatives à la politique, à la sécurité, au développement et aux droits humains et la promotion de l'état de droit, revêt un caractère indispensable. Le développement doit être étroitement lié à l'équité, qui n'est pas seulement un impératif éthique, mais aussi une prérequis pour une stabilité pérenne. Les inégalités et iniquités, l'exclusion, la marginalisation et diverses formes de discrimination et d'intolérance sont sources de tensions et de conflits et peuvent exacerber les processus déstabilisants, l'extrémisme et la violence. En remédiant aux inégalités et en favorisant des politiques porteuses d'inclusion et de justice sociale, il est possible de jeter les bases de sociétés plus inclusives et plus résilientes.

La paix et la sécurité sont des éléments essentiels de toute société prospère. Néanmoins, la paix n'est pas simplement l'absence de conflit armé. Les États doivent être capables d'éliminer les causes profondes de la discorde et cultiver la coexistence pacifique. Le développement agit comme un antidote au désespoir et à la marginalisation qui attisent souvent la violence et l'extrémisme. En offrant des perspectives d'avenir meilleur, il tend à décourager la participation à des actes violents. De plus, un accès équitable aux ressources et aux chances réduit la compétition et les affrontements. Les sociétés qui répartissent équitablement les dividendes du développement sont moins enclines aux troubles sociaux et au mécontentement populaire. L'équité socioéconomique est un socle solide pour bâtir une paix durable.

Nous réaffirmons que la prévention des conflits, la consolidation de la paix, le renforcement de la démocratie et de l'état de droit, la protection des libertés individuelles et, en fin de compte, l'édification de sociétés plus justes supposent de combler les écarts de toutes sortes et de veiller à ce que certaines composantes de la population ne soient pas laissées de côté. Les missions politiques spéciales et les opérations de paix peuvent contribuer à consolider l'état de droit, facilitant ainsi l'émergence de sociétés plus démocratiques et plus prospères. Pour que ces missions réussissent, le Conseil de sécurité doit adopter une approche séquentielle de l'élaboration des mandats des opérations de paix, en définissant des objectifs politiques à long et moyen terme et en prévoyant des mécanismes de vérification et des stratégies de mise en œuvre sur le terrain. Le Chili est conscient qu'une des difficultés que rencontrent les missions politiques spéciales a trait au budget dont dispose le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, raison pour laquelle nous proposons d'établir un budget fixe et un accord garantissant le financement des opérations politiques spéciales de telle sorte qu'elles puissent assurer un déploiement et un appui adéquats dans les régions touchées par un conflit.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Lagdameo (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous apprécions à leur juste valeur l'organisation de cet important débat public et les observations précieuses des intervenants.

Nous sommes conscients de l'interconnexion entre le développement et la paix et la sécurité internationales. La réalisation d'un monde sûr et prospère est un objectif qui requiert une approche internationale collaborative et fondée sur des règles qui soit sous-tendue par les principes d'équité et de justice. Toutefois, nous insistons sur l'importance d'une coordination étroite entre le Conseil de sécurité et les organismes de développement au service de la reconstruction socioéconomique, afin d'agir de manière plus complémentaire et mieux délimitée. Il nous faut aborder les problèmes de paix et de sécurité mondiale de façon ciblée.

Dans notre quête de développement durable, nous avons appris qu'il était essentiel de favoriser la paix et la stabilité par le développement. L'expérience de mon pays en termes de consolidation de la paix et d'ouverture de nouvelles voies de coopération dans la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman est l'exemple d'une coordination efficace et réussie entre efforts axés sur la sécurité et initiatives au profit du développement. Tout en démontrant notre respect des mandats de sécurité distincts et notre attachement à un développement holistique, le processus en cours dans le Bangsamoro concourt à la concrétisation des objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Notre manière d'envisager la lutte contre le terrorisme illustre une stratégie de sécurité globale alignée sur le mandat du Conseil de sécurité. En intégrant la mobilisation communautaire et le développement socioéconomique dans nos efforts de sécurité, non seulement nous luttons contre les menaces immédiates, mais nous jetons également les bases d'une stabilité durable. Cette approche reflète notre conscience de la complémentarité entre sécurité et développement.

Les Philippines plaident fermement pour la collaboration internationale et un ordre fondé sur des règles. Notre participation active à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et à d'autres partenariats mondiaux souligne notre dévouement au multilatéralisme et au droit international. Nous jugeons cette collaboration cruciale pour aider les

pays touchés par un conflit, renforcer les capacités de développement et accroître la résilience aux risques de sécurité. Nous attendons par conséquent avec intérêt le Sommet de l'avenir, qui sera l'occasion, l'an prochain, de tracer ensemble notre chemin vers la paix et le développement.

À l'heure de la quatrième révolution industrielle, les Philippines sont conscientes qu'il importe, face aux défis mondiaux, de réduire le fossé numérique et en matière de développement. Nous soutenons l'action dirigée par l'ONU afin de bâtir des infrastructures numériques robustes et de promouvoir le transfert de technologie. Étant donné le rôle crucial de l'appui financier, il faut également fournir les ressources nécessaires pour reconstruire dans les régions sortant d'un conflit, améliorer les capacités de gouvernance, renforcer les systèmes judiciaires et investir dans l'enseignement et le développement des compétences. Les institutions financières internationales ont une fonction primordiale à cet égard. Nous devons encourager la croissance inclusive, en veillant à ce que les progrès profitent à chacun et n'exacerbent pas les disparités existantes qui attisent les conflits.

Depuis 1963, les Philippines s'engagent à jouer leur rôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et aujourd'hui, nous avons l'intention de renforcer notre action et de nous aligner sur les défis mondiaux tels que les effets des changements climatiques, la participation des femmes et la cybersécurité. Nous croyons au pouvoir de la diplomatie, du dialogue et des négociations pacifiques dans le règlement des conflits. Le maintien de la paix et le développement sont des exemples de processus interconnectés qui, lorsqu'ils se conjuguent efficacement, contribuent à une stabilité et une prospérité durables.

Nous estimons qu'il ne peut y avoir de développement sans paix, pas plus qu'il ne peut y avoir de paix sans développement. En tant que partenaire, pionnier et artisan de la paix, les Philippines sont disposées à partager leurs solides connaissances et expériences avec le Conseil de sécurité, afin de garantir une approche ciblée et efficace pour relever les défis en matière de paix et de sécurité mondiales.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé une séance aussi importante qu'opportune.

Je prends la parole au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats, ainsi que la Géorgie, candidat potentiel, s'associent à la présente déclaration.

Il est largement admis que le développement et la paix sont intrinsèquement liés. Si le développement n'est pas possible sans la paix et la sécurité, inversement, le développement contribue dans une large mesure à la stabilité, à la sécurité et à la paix. Le développement est un élément indispensable, non seulement pour la stabilité d'un pays, mais aussi pour la paix et la stabilité entre les pays. Il ne s'agit pas seulement d'une question nationale, mais d'un impératif mondial.

Toutefois, dans cette équation, nous ne devons pas oublier les droits humains, comme l'a très justement souligné le Secrétaire général ce matin, car le développement économique ne suffira pas à assurer la stabilité si les droits humains ne sont pas respectés et si les individus sont victimes de discriminations. En outre, les individus, et en particulier les femmes et les jeunes, doivent également être au cœur de notre réponse – en tant qu'agents de changement – si nous voulons régler plus efficacement les conflits, produire des effets de plus longue durée en termes de développement et consolider la paix d'une manière durable.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions sur la pérennisation de la paix, qui soulignent toutes que le développement, la paix et la sécurité et les droits humains sont indissociables et se renforcent mutuellement, et qui mettent l'accent sur l'importance que revêt une approche globale de la pérennisation de la paix. L'Union européenne vient de signer un nouvel accord de partenariat avec l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique : l'accord de Samoa. Ce nouveau cadre repose sur une approche globale qui inclut le développement et la croissance durables, les droits humains, ainsi que la paix et la sécurité.

Nous croyons qu'il est primordial d'atteindre les objectifs de développement durable, et nous nous engageons à contribuer sensiblement à leur réalisation. En tant que premier partenaire mondial pour la réalisation des objectifs de développement durable, l'Union européenne et ses États membres ont fourni collectivement 92,8 milliards de dollars pour la seule année 2022, ce qui représente 43 % de l'aide mondiale.

Depuis décembre 2022, nous déployons l'initiative « Global Gateway », qui est notre stratégie d'investissement durable dans les infrastructures à l'échelle mondiale. Cette initiative contribuera directement à faire progresser une série d'objectifs de développement durable interdépendants, notamment par l'intermédiaire d'investissements dans les infrastructures de transport, d'énergie et de numérisation, ainsi que dans les domaines de la santé et de

l'éducation. Un volet de l'initiative « Global Gateway » est consacré à l'appui aux processus d'intégration régionale en Afrique, par exemple grâce à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ces investissements rapprocheront les populations grâce à 11 couloirs de transport stratégiques qui faciliteront les échanges commerciaux mais les rapprocheront également des services, de l'éducation, des soins de santé et des perspectives économiques. Les investissements sont pleinement conformes aux objectifs de développement durable et, en créant des sociétés plus résilientes, ils contribuent en définitive aussi à la paix. Dans le cadre de nos initiatives « Global Gateway », que ce soit dans les secteurs de l'alimentation, de la santé, de l'eau, des transports ou de la communication, nous accordons une attention particulière et qui tienne compte de la réalité des conflits à la résilience et à la protection nécessaires des infrastructures critiques.

Les projets « Global Gateway » sont bien entendu lancés en partenariat avec les pays concernés et leurs incidences macrofinancières sont réduites au minimum grâce à des subventions, à la combinaison de fonds publics et privés et à des instruments financiers novateurs tels que les garanties. Cependant, les projets de développement ne changeront pas vraiment la donne si nous n'abordons pas également la question du financement du développement et de l'allégement de la dette. Nous avons besoin d'une architecture financière plus équitable pour permettre aux pays en développement de remettre leurs économies sur la voie de la croissance. Nous devons veiller à ce que chacun puisse bénéficier d'un accès équitable au financement. Pour ce faire, les banques multilatérales de développement doivent contribuer à garantir un accès plus rapide et plus efficace au financement et aider les pays qui en ont besoin en leur accordant davantage de prêts à des conditions favorables. Un autre point essentiel consiste à s'attaquer au problème de la dette. Un grand nombre de pays en développement croulent actuellement sous le poids de leur dette. Le service de cette dette réduit la marge de manœuvre budgétaire, ce qui, à son tour, met en péril la cohésion et la stabilité sociales. Nous participons très activement aux discussions avec nos partenaires pour aborder ces questions, notamment dans le cadre de *Notre Programme commun* (A/75/982).

Au niveau de l'ONU, il existe un certain nombre d'outils qui nous permettent de faire le lien entre les objectifs de développement, d'une part, et la paix et la sécurité, d'autre part. La Commission de consolidation de la paix est l'un d'entre eux. Sa capacité à réunir les entités des Nations Unies, les donateurs et les banques de développement en fait l'instance idéale pour discuter de la manière dont le développement peut promouvoir la consolidation de la paix. Ce rôle peut être étendu. Il est important que la Commission ne soit pas limitée dans le mandat qui lui est donné de rencontrer toute entité des Nations Unies présentant un intérêt pour son travail, y compris en ce qui concerne les droits humains.

Au niveau opérationnel, le Fonds pour la consolidation de la paix s'est révélé être un instrument utile pour appuyer les efforts coordonnés dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Les conseillers et conseillères pour la paix et le développement et les conseillers et conseillères pour les droits humains peuvent également contribuer à faire converger la consolidation de la paix, le développement et les droits humains sur le terrain.

Ces composantes clefs de l'ONU doivent être dotées de ressources suffisantes. Nous sommes préoccupés par l'énorme déficit de financement dont souffrent la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Ces derniers se multiplient, mais l'aide au développement en faveur de la paix a atteint son niveau le plus bas depuis 15 ans. Cette aide dépend également d'un petit nombre de donateurs. À titre d'exemple, l'Union européenne et ses États membres assurent plus de 60 % du financement du Fonds. Il faut élargir la base des donateurs, formaliser les relations entre les institutions financières internationales et les banques régionales et le Fonds pour la paix, et trouver d'urgence un moyen de garantir un financement plus prévisible et plus durable de la consolidation de la paix.

Le Nouvel Agenda pour la paix offre une occasion unique de réfléchir à la manière de rendre ces outils plus efficaces et d'assurer une collaboration plus étroite entre les entités chargées de la consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. L'Union européenne est déterminée à contribuer activement à cette réflexion.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Geisler (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence chinoise du Conseil d'avoir organisé ce débat important, qui tombe à point nommé, et je remercie les intervenants d'aujourd'hui de leurs précieux éclairages.

L'Allemagne s'associe à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

Notre pays a toujours été un ardent défenseur et un fervent partisan du programme des Nations Unies relatif à la consolidation et la pérennisation de la paix. Nous sommes l'un des principaux partenaires bilatéraux

et multilatéraux en matière de coopération pour le développement dans le monde. La lutte contre les causes profondes des conflits par la réduction de la pauvreté et des inégalités est l'un des principaux piliers de l'engagement mondial de l'Allemagne en faveur de la paix et du développement. Un exemple actuel et marquant est notre stratégie intitulée « Façonner l'avenir avec l'Afrique ».

Je voudrais formuler trois suggestions de mesures concrètes qui permettraient d'aborder plus efficacement le caractère interdépendant du développement et de la pérennisation de la paix.

Premièrement, nous devons renforcer et intégrer les approches existantes pour nous attaquer aux causes profondes des conflits. Pour être plus efficaces et efficients sur le terrain, il est essentiel de faire converger étroitement nos efforts en matière d'action humanitaire, de développement et de paix. C'est ce que nous appelons le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. L'Allemagne souscrit pleinement à cette approche.

Elle est aussi tout à fait convaincue de la valeur du Fonds pour la consolidation de la paix ; c'est pourquoi elle en est le principal donateur. Les projets du Fonds peuvent être et sont étroitement liés aux approches structurelles du développement, ce qui en fait un outil précieux pour promouvoir la paix et la prévention des conflits aux niveaux local et régional, ainsi qu'un développement durable.

Le Mécanisme régional de stabilisation pour le lac Tchad que le Programme des Nations Unies pour le développement a mis en place dans la région en est un exemple. Il a fait ses preuves en tant que mécanisme efficace pour aider à consolider et à étendre la présence légitime de l'État dans des zones instables, mais stratégiquement importantes. Grâce à des actions civilo-militaires conjointes ciblées portant sur la sécurité, la gouvernance, les infrastructures et les moyens de subsistance, le mécanisme contribue à accroître la stabilité et la paix dans la région et à renforcer la résilience face à l'extrémisme violent. L'Allemagne appuie activement cette passerelle vers des voies de développement durable.

Deuxièmement, nous devons mobiliser et générer davantage de financements et d'investissements pour le programme de consolidation et de pérennisation de la paix des Nations Unies. Dans le Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général souligne à juste titre l'importance d'un financement adéquat pour relever les défis liés à la consolidation de la paix. Nous encourageons vivement tous les États Membres à se mettre d'accord sur le recours à des contributions statutaires pour répondre aux besoins croissants des pays touchés par un conflit en ce qui concerne l'appui fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix. Pourtant, même s'il est financé de manière adéquate et durable, le Fonds ne parviendra pas à lui seul à combler les immenses lacunes en matière de financement et d'investissement en faveur de la paix auxquelles sont exposés de nombreux partenaires, en particulier les pays les moins avancés. L'Allemagne étudie donc activement des initiatives novatrices. En collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds d'équipement des Nations Unies, nous venons de lancer l'initiative « Investir pour la paix », qui vise à mettre en place un mécanisme de financement mixte pour faciliter des investissements favorables à la paix dans les contextes fragiles et les situations de conflit.

Troisièmement, nous devons faire en sorte que la Commission de consolidation de la paix devienne l'instance centrale de l'ONU en matière de coordination et de rationalisation des efforts dans ce domaine. En tant que fervente désfenseuse et Vice-Présidente en exercice de la Commission, l'Allemagne accueille avec satisfaction la suggestion du Secrétaire général de renforcer le rôle de la Commission dans le traitement des questions qui se situent entre la paix et le développement. L'officialisation des relations entre la Commission, d'une part, et les institutions financières internationales et les banques régionales de développement, d'autre part, ainsi que le renforcement de sa coopération avec le Conseil économique et social, constitueraient des étapes importantes vers l'opérationnalisation et le renforcement de son influence. En renforçant son rôle consultatif, elle pourrait également fournir des conseils plus systématiques au Conseil de sécurité sur les questions dont nous sommes saisis.

Je termine en soulignant qu'en tant que cofacilitatrice du processus du Sommet de l'avenir, l'Allemagne écoute attentivement les idées formulées par les autres États Membres sur le sujet abordé aujourd'hui. Nous espérons qu'en septembre 2024, nous serons en mesure de nous mettre d'accord sur un pacte pour l'avenir audacieux et pragmatique, et nous comptons sur la coopération constructive de tous au cours des mois à venir.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie.

M. Zbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de la présidence fructueuse de votre pays à la tête du Conseil de sécurité ce mois-ci, et à remercier la Chine d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Guterres, la Présidente Rousseff de la Nouvelle Banque de développement et M. Sachs de leurs contributions à ce débat.

Nous nous associons à la déclaration faite plus tôt par l'Ambassadeur Skoog au nom de l'Union européenne.

Je souhaite en premier lieu me faire l'écho des préoccupations exprimées par les intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui. Ils ont montré comment l'absence de progrès économique, de bien-être social et de santé environnementale contribue à l'instabilité et aux conflits. Les inégalités, la pauvreté, l'injustice sociale, la pénurie d'eau, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques sont les facteurs les plus évidents de la fragilité sociale. Nous devons adopter une approche holistique pour consolider la paix, comme l'a déclaré le Secrétaire général ce matin. La paix et la sécurité reposent donc sur un développement durable, inclusif et résilient aux changements climatiques. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fournit un cadre global pour protéger notre environnement naturel, promouvoir le développement économique, éliminer la pauvreté et promouvoir des sociétés justes et inclusives. Cela suppose de faire évoluer la gouvernance et les institutions, d'instaurer une coopération internationale et transfrontalière efficace, de faire preuve de solidarité et de promouvoir activement le développement durable par le biais de la science, de la technologie et de l'innovation. À titre d'exemple, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le programme de coopération pour le développement de la Slovénie dans un pays partenaire d'Afrique. En réponse à l'insécurité alimentaire et hydrique aiguë, nos partenaires de la société civile mettent en place des pratiques agricoles durables et promeuvent l'accès à l'eau potable. En créant des coopératives et des systèmes d'épargne pour les communautés locales, ils renforcent la cohésion sociale entre les personnes déplacées, les réfugiés et les populations d'accueil.

Deuxièmement, le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi que l'interdépendance, doivent occuper une place centrale dans nos réflexions collectives. La planification coordonnée de l'aide humanitaire, de la coopération au service du développement et de la consolidation de la paix réunit les éléments constitutifs de la prévention. Et comme l'explique l'étude menée par l'ONU et le Groupe de la Banque mondiale, intitulée « Pathways for Peace : Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict », la prévention est rentable. En outre, dans son Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général souligne la responsabilité des institutions financières internationales, qui sont des agents non seulement de la stabilité financière mondiale, mais aussi de la paix. Les parties prenantes, que ce soient les donateurs ou les bénéficiaires, doivent déployer des efforts communs pour mieux harmoniser les institutions financières, les objectifs de développement durable et les mécanismes de sécurité collective.

Enfin, le Conseil de sécurité dispose d'outils qui vont au-delà du maintien et de la consolidation de la paix. Les conseillers pour la paix et le développement déployés au sein des missions contribuent à l'édification de l'État grâce à la bonne gouvernance. Ils contribuent à la stabilisation en s'appuyant sur l'état de droit et des institutions résilientes. Ils jouent un rôle essentiel afin d'assurer la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes aux processus de paix et de sécurité.

La Slovénie appuie les idées formulées dans la note de cadrage de la Chine (S/2023/870, annexe) pour la discussion d'aujourd'hui. Nous sommes prêts à collaborer avec le Conseil de sécurité pour intégrer les efforts de développement aux mandats de maintien de la paix. Des mandats souples et adaptables, axés sur le renforcement des capacités et les partenariats locaux, peuvent permettre d'harmoniser les efforts en matière de sécurité et de développement. Les investissements dans un développement inclusif et durable à long terme sont des investissements dans la paix.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je félicite la Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et d'avoir organisé cet important débat. Nous remercions tous les intervenants de leurs contributions enrichissantes.

Il est largement reconnu que la pauvreté résultant du sous-développement et des inégalités socioéconomiques est une cause profonde majeure des conflits, de l'insécurité et de la fragilité. C'est particulièrement vrai pour certaines régions d'Afrique, notamment le Sahel, la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs. Nous partageons donc l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans son rapport de 2022 sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2022/66), selon laquelle la meilleure défense contre les conflits violents est un développement inclusif qui ne laisse personne de côté. Le dialogue d'aujourd'hui s'inscrit dans la droite ligne de l'Article 55 de la Charte des Nations Unies, qui prévoit une stratégie diplomatique préventive dans le cadre de laquelle les organes de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, collaborent avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social pour créer les conditions de stabilité et de bien-être indispensables à l'instauration de relations pacifiques et amicales entre les nations. Constatant l'immense marge de progression qui existe s'agissant d'intensifier les efforts de paix au cours de

cette décennie d'action pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, je formulerai quatre recommandations qui répondent à certaines des questions soulevées dans la note de cadrage (S/2023/870, annexe).

Premièrement, le Conseil de sécurité doit toujours prendre en considération les dimensions économiques, politiques et sociales des conflits. À cet égard, il doit s'éloigner progressivement d'une approche de la gestion des conflits fondée sur des efforts de stabilisation à court terme et se concentrer davantage sur des solutions à long terme, adaptées au contexte, notamment celles qui reconnaissent le rôle et les besoins particuliers des femmes et des jeunes.

Deuxièmement, le Conseil doit recalibrer les mandats des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales afin de jouer un rôle plus efficace dans la prévention de la reprise des conflits. Les missions peuvent s'associer aux pays d'accueil pour faciliter une reconstruction inclusive au niveau communautaire, jouant ainsi un rôle de pivot entre le maintien et la consolidation de la paix, le développement, la paix et la stabilité politique.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit non seulement recourir davantage aux avis de la Commission de consolidation de la paix, mais aussi appuyer les efforts visant à réaliser les ambitions de la résolution 76/305 de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix, à savoir l'existence de flux de financement multiples, y compris des mécanismes de financement volontaires et novateurs et des contributions statutaires.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité doit aider les pays à lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, qui contribuent au sous-développement et aux conflits dans de nombreux pays africains. Il doit exiger des pays qui reçoivent ces ressources qu'ils prennent des mesures pour se conformer aux instruments nationaux et régionaux visant à garantir que les ressources naturelles de l'Afrique contribuent au développement, à la paix et à la sécurité du pays d'origine.

Pour conclure, je réaffirme que la consolidation et la pérennisation de la paix sont une responsabilité partagée, et que seul un développement durable inclusif permettra aux pays en situation de fragilité et de conflit de reconstruire en mieux et durablement.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Espagne.

M^me^ Jiménez de la Hoz (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne. Je ferai quelques observations supplémentaires à titre national en réponse aux questions posées dans la note de cadrage (S/2023/870, annexe).

L'Espagne prône une approche globale du lien entre la paix et la sécurité internationales et l'aide humanitaire, le développement, les droits humains, l'action climatique et la participation effective et égale des femmes à toutes les sphères sociales, économiques et politiques. Tous ces éléments se soutiennent et se renforcent mutuellement en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, qui vise à édifier des sociétés justes et pacifiques dotées des outils nécessaires pour relever les défis en matière de sécurité.

Les institutions financières internationales jouent un rôle essentiel dans la promotion de la paix et du développement durable. L'Espagne s'est engagée à optimiser la capacité de financement des banques multilatérales de développement et à explorer les voies et moyens de rendre l'architecture financière internationale plus efficace, plus inclusive, plus transparente et, en fin de compte, plus démocratique. Pour contribuer activement à ce débat urgent, l'Espagne s'est proposée pour accueillir la quatrième session de la Conférence internationale sur le financement du développement prévue pour 2025, qui, nous l'espérons, sera porteuse de changements. De plus, nous ne pouvons pas oublier le lien entre la connectivité numérique et le développement, en particulier l'objectif de développement durable n° 4. L'Espagne collabore avec l'initiative mondiale Giga, promue conjointement par l'UNICEF et l'Union internationale des télécommunications, qui vise à connecter toutes les écoles du monde à Internet d'ici à 2030. La création du Giga Technology Centre à Barcelone est un exemple de cette collaboration.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les missions politiques spéciales et les autres présences des Nations unies sur le terrain peuvent contribuer à la création des conditions propices au développement durable dans les pays hôtes, sur la base du principe d'appropriation nationale. Les progrès dans l'instauration de la paix doivent s'accompagner de transformations sociales, économiques et institutionnelles pour consolider la paix, en mettant un accent particulier sur la lutte contre les causes profondes des conflits, le renforcement des institutions et la pleine participation des femmes à la vie politique, économique et sociale. Le Nouvel Agenda pour la paix et le Pacte pour l'avenir représentent d'excellentes occasions pour progresser sur toutes ces questions. Mon pays participera activement à ce processus pour trouver une réponse plus efficace aux défis actuels.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Le Royaume du Maroc se félicite de la tenue de ce débat public important et opportun, et salue la participation distinguée et émérite du Secrétaire général de l'ONU et des autres intervenants, et prend bonne note de leurs déclarations.

La communauté internationale a confirmé depuis plusieurs années que le développement durable, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales, ne peut être réalisé sans paix et sécurité, et que la paix et la sécurité seront menacées sans développement durable. Lorsque des sociétés sont affectées par des conflits, le développement est souvent entravé. À cet effet, lorsque des actions de développement sont entreprises dans des zones de conflit ou de post-conflit, elles contribuent au renforcement de la stabilité et à la promotion de la paix, en répondant aux besoins fondamentaux des populations, en créant des opportunités économiques, ainsi qu'en favorisant l'inclusion sociale. En d'autres termes, investir dans le développement, c'est investir dans la paix. Par ailleurs, le Maroc estime qu'il est fondamental d'investir dans la prévention, la consolidation de la paix, ainsi que dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. La prévention elle-même, surtout dans les zones qui se trouvent dans des situations de fragilité, impose une action basée sur le dialogue inclusif, le renforcement du contrat social, la diplomatie, les bons offices du Secrétaire général, la centralité du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

Il est temps également de multiplier nos efforts visant à construire et à consolider la paix. Dans ce cadre, nous sommes appelés à éviter les rechutes dans les conflits, prévenir les conflits dès le départ et surtout, éradiquer leurs causes profondes. L'une des méthodes les plus efficaces pour maintenir la paix et prévenir les conflits consiste à renforcer les capacités nationales, investir dans les capacités humaines, l'émancipation des femmes et des jeunes, l'inclusion digitale, la consolidation des institutions nationales, la transparence, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Néanmoins, les investissements dans le développement, qui sont aussi des investissements dans la paix, se sont révélés insuffisants ces dernières années. Le renforcement d'un financement adéquat et prévisible des activités de bons offices et de médiation, ainsi que des capacités du Fonds pour la consolidation de la paix, est primordial. Ce fonds constitue la pierre angulaire du financement des activités de consolidation de la paix dans les zones touchées par des conflits. Le Maroc considère que la Commission de consolidation de la paix peut contribuer substantiellement à briser certains cloisonnements, et à résoudre la fragmentation et la duplication des efforts. Par son rôle consultatif et de relais au sein du Conseil de sécurité, la Commission, en collaboration avec un large éventail d'acteurs régionaux et internationaux essentiels, est en mesure d'introduire une perspective de consolidation de la paix dans les délibérations des organes principaux de l'ONU, basée sur l'appropriation nationale.

En tant que Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, pays que j'ai visité la semaine dernière, je suis pleinement conscient et témoin du rôle clef et concret des institutions financières internationales dans la mobilisation des ressources pour aider les pays touchés par les conflits, et qui disposent d'un espace budgétaire très limité pour construire et pérenniser la paix, et promouvoir le développement durable, ainsi que la réconciliation nationale. À cet effet, nous estimons qu'une réponse concrète aux défis des pays en conflit et post-conflit exige également un engagement coordonné et concerté de l'ensemble du système des Nations Unies, l'implication des coordonnateurs résidents ayant notamment la fonction humanitaire dans le cadre de leur triple fonction, des institutions financières internationales, ainsi que des acteurs régionaux et nationaux.

Enfin, le Maroc réitère son plein soutien au Secrétaire général et partage entièrement sa vision et ses recommandations pour faire face aux défis communs du XXI^{e} siècle, notamment à travers la mise en œuvre de *Notre Programme commun* (A/75/982), et du Nouvel Agenda pour la paix. Le Sommet de l'avenir prévu pour 2024 et la révision de l'architecture de la consolidation de la paix prévue pour 2025 seront des moments cruciaux pour consolider un consensus politique international, fort et significatif, et mettre en œuvre nos ambitions communes de développement, de paix et de sécurité, et surtout, légitimer le multilatéralisme et le revigorer.

En outre, le Maroc œuvre inlassablement dans le cadre d'une coopération Sud-Sud effective et agissante, conformément aux hautes instructions de S. M. le Roi Mohammed VI pour le développement socioéconomique des pays frères et amis, notamment dans notre continent africain. Le Maroc dispose d'un très grand nombre d'accords et de partenariats multidimensionnels avec les pays africains frères. En effet, le Maroc reste résolument engagé à œuvrer main dans la main avec les pays africains, afin de faire de notre continent une zone de paix, de développement

et de prospérité pour toutes et pour tous. Notre monde aujourd'hui a besoin d'une lueur d'espoir pour regagner la confiance dans la force, et la centralité du multilatéralisme comme espace pour le développement durable, la paix et la coexistence, et la sécurité régionale et internationale. Il n'y a qu'une seule voie vers une paix qui résiste aux crises de notre temps, c'est la voie du développement durable, car il s'agit de l'outil capable par excellence de briser les cycles d'instabilité pour s'attaquer aux causes mêmes de la fragilité des pays et des besoins humanitaires.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord la délégation chinoise d'avoir organisé cet important débat public.

L'Azerbaïdjan est un fervent partisan de l'approche du développement centré sur la population. Cela se manifeste notamment par les changements porteurs de transformation destinés à remodeler l'économie du pays engagés, l'accent étant mis sur la durabilité, la croissance inclusive, la justice sociale et l'énergie propre. Au cours des 20 dernières années, plus de 310 milliards de dollars ont été investis dans l'économie azerbaïdjanaise, dont environ 200 milliards dans le secteur non énergétique. En outre, l'Azerbaïdjan est devenu un pôle de transport et une plateforme logistique de premier plan reliant l'Europe et l'Asie, contribuant ainsi grandement au développement de projets de connectivité transrégionale, investissant dans les infrastructures de transport et participant à l'élargissement de la coopération avec les partenaires régionaux. Tous ces efforts sont entrepris malgré des décennies de conflit armé et leurs incidences humanitaires et économiques dévastatrices.

En début de mois, le 8 novembre, l'Azerbaïdjan a célébré le troisième anniversaire du Jour de la victoire, qui marque la fin des 30 années d'agression et d'occupation arméniennes. Les causes de la guerre montrent comment l'idéologie ethnonationaliste, le rejet de la diversité et l'aspiration à la monoethnicité peuvent prendre le dessus sur les principes universels et le développement durable et inclusif, ainsi que sur les perspectives et les avantages offerts par la coopération régionale. Les commanditaires et les auteurs d'atrocités criminelles contre des civils et d'autres personnes protégées dans mon pays étaient mus par des objectifs de pureté ethnique, dans ce qui constitue l'une des plus effroyables campagnes de discrimination raciale systémique de l'histoire récente. Ils ont d'abord expulsé plus de 200 000 Azerbaïdjanais de leur patrie historique, l'Arménie, et leur refusent aujourd'hui le droit au retour ; ils ont ensuite procédé au nettoyage ethnique de tous les territoires occupés de leur population azerbaïdjanaise, soit plus de 700 000 personnes ; rasé neuf villes et des centaines de villages d'Azerbaïdjan ; et pillé, vandalisé et détruit des milliers de nos sites culturels et religieux. Ceux qui, en Arménie, refusent de traduire en justice les membres de leurs forces armées ayant commis des crimes graves et rechignent à faire la lumière sur le sort de près de 4 000 Azerbaïdjanais portés disparus, et ceux qui, en Arménie, ont posé des centaines de milliers de mines terrestres et autres engins explosifs dans les territoires anciennement occupés et refusent aujourd'hui de révéler leur emplacement obéissent aux mêmes motivations haineuses.

L'appui aux États touchés par un conflit et ayant entamé un processus de consolidation de la paix après les conflits est et doit demeurer une mission essentielle pour l'ONU. Cet appui et cette solidarité sont indispensables pour mon pays et pour de nombreux États dans le monde, qui s'efforcent de surmonter les lourdes conséquences des conflits.

Depuis la fin de la guerre il y a trois ans, l'Azerbaïdjan a donné la priorité au déminage humanitaire, au relèvement et à la reconstruction des territoires libérés et à leur intégration dans l'économie du pays afin d'assurer le retour en toute sécurité et dans la dignité des populations déplacées et de leur offrir un niveau de vie élevé. La vie reprend progressivement son cours sur ces territoires, et les premiers groupes de familles déplacées ont déjà regagné leur lieu d'origine.

Malgré les possibilités de connaître la paix et le développement après le conflit, l'Arménie a choisi de persister dans ses revendications territoriales, refusant de retirer complètement ses forces armées du territoire de l'Azerbaïdjan, incitant davantage à un séparatisme ethnique violent dans mon pays et multipliant les provocations armées sur le terrain.

Les mesures de sécurité prises par l'Azerbaïdjan dans sa région du Garabagh en moins de 24 heures en septembre ont permis de rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État, dans le plein respect des droits et des responsabilités qui incombent aux États, en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, de protéger leurs ressortissants et de réagir à la présence militaire illégale de forces étrangères et de formations armées illégales sur leur territoire.

Les principaux obstacles à l'avancement du processus de normalisation des relations interétatiques ayant été levés, nous attendons de l'Arménie qu'elle respecte strictement ses obligations internationales, s'abstienne de toute désinformation et mésinformation et participe de bonne foi aux efforts déployés pour instaurer la paix et la stabilité dans la région.

Les tentatives de certains États extérieurs à la région de faire du Caucase du Sud un objet de rivalité et de confrontation géopolitiques, notamment en fournissant des armes à l'Arménie et en encourageant sa propagande haineuse, ne servent pas la cause de la paix et ne concourent ni à la réconciliation ni à un développement inclusif.

L'Azerbaïdjan poursuivra ses efforts de développement et de pérennisation de la paix dans la région et continuera à contribuer aux efforts déployés au niveau mondial pour garantir un accès équitable des pays en développement au financement, aux ressources de développement et aux retombées du progrès.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : La paix est une condition préalable au développement. Il ne peut y avoir de développement sans paix. Dans le même temps, un développement inclusif et durable est une condition préalable à une paix durable, dans la mesure où il permet de s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Cette corrélation est encore plus cruciale dans le contexte actuel, où les guerres et les conflits sont toujours monnaie courante dans de nombreuses régions du monde, tandis que la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est loin d'être en bonne voie. Ce n'est pas une coïncidence si les pays en proie à un conflit sont également ceux qui affichent les moins bons résultats dans l'indice de réalisation des objectifs de développement durable.

Le Conseil de sécurité joue un rôle indispensable dans la création des conditions préalables au développement par le biais du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité peut de multiples manières faire que le développement et la pérennisation de la paix soient mutuellement au service l'un de l'autre.

Premièrement, le Conseil doit être le premier à s'acquitter de la responsabilité de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix afin de créer un environnement international plus propice au développement. Il doit également jouer un rôle de premier plan dans la prévention de la course aux armements et le règlement des conflits par des moyens pacifiques, afin que davantage de ressources puissent être consacrées au développement, dans l'intérêt de l'humanité.

Deuxièmement, il est impératif que le Conseil s'attache à traiter en priorité les causes profondes des conflits liées au développement dans le cadre de la prévention des conflits et de la reconstruction après les conflits. L'élimination de la faim et de la pauvreté, la préservation des moyens de subsistance, la garantie de la cohésion sociale et le respect du principe d'inclusion ne sont pas seulement les objectifs fondamentaux du développement, ils sont aussi des facteurs clefs pour prévenir les conflits et leur propagation.

Troisièmement, l'ONU, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, doit adopter une approche à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies pour promouvoir une paix et un développement durables et briser le cercle vicieux des conflits et de la pauvreté. Il importe également de tenir compte de l'aspect lié au développement dans le financement de la consolidation de la paix, afin d'obtenir des ressources suffisantes pour relever les défis du développement dans les pays touchés par un conflit et pour garantir un relèvement postconflit efficace.

Quatrièmement, il est essentiel que le Conseil de sécurité accorde une attention accrue aux menaces émergentes et non traditionnelles qui pèsent à la fois sur le développement commun et sur la sécurité, notamment les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer. Il incombe au Conseil de tenir compte des conséquences de ces défis sur la sécurité et de contribuer aux efforts déployés au niveau mondial pour prévenir et atténuer de manière globale leurs effets négatifs sur le développement.

Pour un pays qui a été ravagé par la guerre, le Viet Nam a réalisé des progrès considérables dans son développement au cours des 50 dernières années. Nous comprenons de première main l'importance capitale de promouvoir le développement socioéconomique et d'assurer le bien-être et les moyens de subsistance de nos populations en vue de maintenir la paix et la stabilité, et vice versa. Nous continuerons à contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale pour mettre le développement commun au service de la pérennisation de la paix, et nous serons toujours disposés à partager nos données d'expérience et nos meilleures pratiques à cet égard.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Cho (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la République populaire de Chine d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs observations éclairantes. Je suis tout à fait d'accord avec ce que le Secrétaire général a dit aujourd'hui, à savoir que le développement ne suffit pas en soi à garantir la paix, et qu'aucune paix ne peut être garantie sans un développement inclusif et durable qui ne laisse personne de côté.

Je voudrais formuler quelques observations supplémentaires, sur la base de notre expérience en tant que citoyens de la République de Corée, un pays qui est

rapidement passé de l'un des moins avancés au monde à l'un des plus avancés dans de nombreux domaines. Comme le Conseil le sait, la Corée a pu parvenir au développement économique et renforcer sa démocratie en l'espace d'une seule génération. En procédant de façon empirique, la Corée a développé une société qui est attachée à la démocratie, à la liberté et à l'état de droit, ce qui lui a permis d'être résiliente, malgré les défis de la croissance économique. Notre expérience montre que la croissance économique et le développement de la démocratie ne vont pas seulement de pair, mais se renforcent mutuellement.

Face à des crises mondiales multiformes d'une ampleur sans précédent, le fossé entre les pays se creuse dans plusieurs domaines. Contrairement aux dernières décennies, lorsque la Corée s'efforçait de parvenir au développement économique, les pays en développement sont aujourd'hui confrontés à la réalité d'avoir à relever simultanément ces défis complexes et interdépendants. Si la Corée a pu réduire son écart de développement grâce aux investissements étrangers, au transfert de technologie et à l'aide au développement vitale fournie par la communauté internationale, se contenter de réduire l'écart de développement n'est plus suffisant pour asseoir une paix durable. Dans de nombreux pays en développement, la crise climatique exacerbe les menaces contre la paix et la sécurité, et la fracture numérique entre les pays se creuse à mesure que tous les secteurs d'activité sont transformés par les nouvelles technologies numériques.

Par conséquent, comme l'a souligné avec force le Président de mon pays dans son allocution devant l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session (voir A/78/PV.6), la communauté internationale doit rester unie, avec l'ONU en son centre, pour fournir l'appui nécessaire aux pays en développement afin qu'ils relèvent simultanément les défis complexes de l'écart de développement, de l'écart climatique et de la fracture numérique. La République de Corée s'acquittera de sa responsabilité et de son rôle de chef de file dans ce domaine en partageant ses données d'expérience et en apportant l'appui nécessaire. À cet égard, la Corée a augmenté son budget consacré à l'aide publique au développement de 21,3 % cette année et entend doubler cette augmentation l'année prochaine, en axant cette aide sur l'éducation, la formation et la technologie verte. Nous jouerons également un rôle de premier plan dans la réduction de la fracture numérique.

Pour terminer, la République de Corée tient à souligner le rôle vital du Conseil de sécurité, ainsi que l'importance d'adopter une approche plus systématique et plus intégrée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, pour s'attaquer à ces multiplicateurs de conflits et asseoir une paix durable.

Premièrement, le Conseil doit accorder davantage d'attention à des défis tels que les changements climatiques, l'intelligence artificielle et les technologies numériques, car ces questions sont directement et étroitement liées à la paix et à la sécurité, non seulement dans les pays fragiles, mais aussi à l'échelle régionale et mondiale.

Deuxièmement, toutes les organisations du système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, doivent travailler ensemble de manière cohérente et stratégique. À cet égard, la République de Corée tient à souligner le rôle de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix s'agissant de relever les défis complexes auxquels nous sommes confrontés. La République de Corée se félicite de l'importante amélioration de la coordination entre la Commission et le Conseil à cet égard et invite le Conseil à renforcer encore cette coopération.

Dernier point mais non le moindre, nous préconisons également de renforcer le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix et d'élargir les partenariats avec toutes les autres parties prenantes, y compris les institutions financières internationales, les organisations régionales, le secteur privé et la société civile.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Ćurić Hrvatinić (Croatie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de participer à ce débat public, qui tombe à point nommé.

La Croatie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, et je voudrais formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Nous sommes conscients que le nombre croissant de crises, de conflits et de problèmes connexes entame notre capacité collective d'appliquer les politiques déjà adoptées ou d'en adopter de nouvelles, qui soient crédibles et réalisables. Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes des conflits pour les prévenir et pérenniser la paix. Les causes profondes des tensions politiques, sociétales et économiques majeures conduisent à la division et à l'exclusion. Dans ces conditions, les contrats juridiques et sociaux peuvent être facilement rompus, et les attentes à cet égard déçues.

Pour s'attaquer aux causes profondes, il faut adopter une approche globale, en œuvrant sur les trois piliers que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits humains. Les conflits peuvent être atténués ou réglés en encourageant le dialogue et en favorisant des processus de

médiation inclusifs, ce qui permet aux sociétés de concentrer leurs efforts sur le développement et de promouvoir la cohésion sociale. La mise en œuvre intégrale de l'état de droit, les principes de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité, la démocratie, la lutte contre la corruption et la protection des droits humains sont la clef de ces efforts. Des institutions et des processus fiables, équitables et efficaces sont des ingrédients nécessaires pour créer un environnement propice à la réalisation des objectifs de développement durable et pour faire en sorte que les sociétés et les États soient plus résilients face aux divisions et aux conflits.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable constituent un excellent cadre pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. Ils couvrent les trois dimensions du développement durable. Ils sont fondés sur les droits humains et reconnaissent qu'il ne saurait y avoir de paix sans développement ni de développement sans paix. Dans les sociétés pacifiques et démocratiques, les individus et les communautés peuvent s'épanouir parce que leurs droits fondamentaux sont respectés. Ils créent des économies prospères et inclusives et sont mieux équipés pour faire face aux effets des changements climatiques et pour protéger l'environnement. Les synergies entre la pérennisation de la paix, la consolidation de la paix et le développement durable doivent être exploitées de manière systémique. Si nous voulons atteindre les objectifs de développement durable, il sera indispensable d'investir davantage dans la prévention et la promotion d'une paix durable à l'échelle mondiale. La réalisation du Programme 2030 dépendra de notre succès s'agissant de pérenniser la paix en tant que bien public mondial, et nous avons tous intérêt à réussir. Dans ce contexte, la Commission de consolidation de la paix, qui se situe à la croisée de la paix, de la sécurité et du développement, est particulièrement bien placée pour relever les défis de la pérennisation et de la consolidation de la paix d'une manière intégrée. C'est pourquoi il importe de la renforcer pour qu'elle soit encore plus efficace.

La Commission de consolidation de la paix est bien placée pour s'appuyer sur l'appropriation nationale et aider les pays à pérenniser la paix et à prévenir les conflits, notamment au moyen de stratégies nationales de prévention. Pour améliorer son efficacité, il convient de renforcer ses liens avec les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les institutions financières internationales et régionales. Ces efforts de collaboration permettraient à la Commission d'assurer le suivi des recommandations et d'aider les pays à mettre en œuvre des mesures d'une importance capitale pour l'avènement de sociétés pacifiques et prospères. Le Sommet de l'avenir, prévu en 2024, et l'examen du dispositif de consolidation de la paix, prévu en 2025, seront des occasions précieuses de renforcer la Commission de consolidation de la paix. Il faut tirer le meilleur parti de ces occasions.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Van Schalkwyk (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Comme d'autres, nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public afin de mettre en évidence le lien entre la paix et le développement. Nous remercions de leurs exposés le Secrétaire général António Guterres, la Présidente de la Nouvelle Banque de développement, Dilma Rousseff, et M. Jeffrey Sachs, qui mène un travail crucial, au sein du Réseau des solutions pour le développement durable, en vue d'améliorer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Les pays en proie à des conflits armés se heurtent souvent à des problèmes de développement et accusent un retard considérable dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cela s'explique essentiellement par le fait que la violence et ses facteurs réduisent la capacité des pays à générer des revenus nationaux et à attirer des investissements internationaux. Nous reconnaissons le travail mené par les principaux organismes des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour contribuer à l'élimination de la pauvreté, à la réduction des inégalités et de l'exclusion et au renforcement de la résilience, et grâce auquel les pays peuvent pérenniser leurs avancées et atteindre les objectifs de développement durable. Nous plaidons pour une collaboration plus étroite entre les missions de maintien de la paix, le PNUD, le Conseil économique et social, le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix.

Les opérations de maintien de la paix servent en premier lieu à protéger les civils, à prévenir activement les conflits, à réduire la violence, à renforcer la sécurité et à donner aux autorités nationales les moyens d'assumer ces responsabilités. Nous saluons également le travail important accompli dans le cadre de projets à effet rapide destinés à aider les communautés locales à progresser sur la voie du développement durable. Nous soulignons le rôle vital joué par le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix pour ce qui est d'améliorer la situation socioéconomique des pays touchés par un conflit armé. Dans ce contexte, des échanges réguliers et une collaboration plus étroite avec le Conseil de sécurité conservent un intérêt inestimable dans une quête plus globale de la paix.

De même, la relation entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales demeure fondamentale pour la résolution et la prévention des conflits et pour la mobilisation sur les questions relatives au développement durable. L'Afrique du Sud a toujours considéré que les organisations régionales et sous-régionales, dont font partie les institutions financières régionales, étaient les mieux placées et les plus expérimentées pour apporter un soutien aux acteurs nationaux qui traitent des conflits, de la consolidation de la paix et de la reconstruction après un conflit.

L'Afrique du Sud accueille avec satisfaction les discussions en cours dans le cadre du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général et l'accent mis sur la nécessité de repenser le système de sécurité collective. Celui-ci doit pouvoir répondre aux besoins de tous les pays en se fondant sur la confiance, la solidarité et l'universalité, auxquelles nous pouvons aussi ajouter le respect mutuel, la détermination et la mise en œuvre honnête des accords et des engagements internationaux. Il importe, au regard des discussions d'aujourd'hui, de saluer la priorité accordée à la nécessité de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette nécessité tient à notre compréhension du fait qu'il ne peut y avoir de paix sans développement, ni de développement sans paix, et qu'aucun des deux ne peut exister sans respect des droits humains.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Angola.

M. Luemba (Angola) (*parle en anglais*) : L'Angola félicite la Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et la remercie d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat thématique.

Nous pensons que la paix, la sécurité et la stabilité sont les fondements de l'action visant à créer un environnement propice à la prospérité mondiale et au développement commun, y compris la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Angola préconise de multiplier les efforts concertés à l'échelle mondiale pour mettre un terme aux conflits en s'attaquant à leurs causes profondes, en investissant dans la diplomatie préventive et la médiation et en promouvant le programme de consolidation de la paix afin d'aider les pays à pérenniser la paix, dans l'optique d'un développement durable et inclusif.

Plusieurs facteurs sont responsables des déséquilibres de développement, parmi lesquels figurent les conflits, l'insécurité alimentaire, le niveau élevé des prix de l'énergie et les effets néfastes des changements climatiques. S'ajoutent à cela les pandémies et les maladies, qui peuvent déstabiliser encore plus la vie économique, en particulier dans les pays en développement. La montée alarmante de la dette extérieure est un autre facteur qui limite les perspectives de croissance économique, augmente l'inflation, crée de l'instabilité politique et mine la confiance dans les autorités publiques.

Nous pensons que le développement commun est une responsabilité partagée dans un monde sans cesse plus interdépendant. Par conséquent, nous estimons nécessaire de prendre les mesures suivantes : premièrement, restructurer le système de gouvernance mondiale en procédant à une réforme complète de l'architecture financière internationale ; deuxièmement, améliorer et moderniser les infrastructures et investir dans l'éducation ; et, troisièmement, accélérer la modernisation de l'agriculture et la transformation industrielle, ce qui contribue à la paix et à la stabilité à long terme des pays.

Nous estimons également important de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et les politiques qui intègrent les jeunes, afin d'assurer leur participation pleine et égale à la vie sociale. De surcroît, on ne saurait parler de développement commun sans accorder toute l'attention requise aux changements climatiques, à la transition énergétique et à la sécurité alimentaire, qui sont autant de moyens essentiels à la prévention des conflits. La vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en décembre prochain, sera l'occasion de renforcer les politiques de lutte contre les changements climatiques, de piloter la transformation mondiale vers un monde à faibles émissions de carbone et résilient face aux changements climatiques, ainsi que d'inciter à une action climatique ambitieuse et de faciliter la mise en œuvre du Programme 2030.

Du fait de notre expérience nationale, nous avons compris le lien entre la paix et le développement. À ce titre, l'Angola organise du 22 au 24 novembre, en partenariat avec l'Union africaine et l'UNESCO, le Forum panafricain pour la culture de la paix, également connu sous le nom de Biennale de Luanda. Il a pour objectif de promouvoir les principes et les pratiques démocratiques et de renforcer l'environnement de tolérance politique et d'inclusion sur le continent, en vue de favoriser le développement durable.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Mukongo (République démocratique du Congo) : Ma délégation voudrait d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre présidence du Conseil de sécurité de ce mois de novembre et pour les choix combien judicieux

de la thématique de ce débat public, à savoir « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : mettre le développement commun au service de la pérennisation de la paix ».

Ma délégation se réjouit de participer à ce débat et voudrait exprimer sa gratitude aux membres du Conseil de sécurité pour l'occasion qui lui est ainsi donnée d'associer la vision congolaise aux efforts du Conseil visant à résoudre l'énigme de cette thématique. Qu'il me soit enfin permis de rendre hommage à S. E. M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour son implication dans les efforts de pacification de la République démocratique du Congo. Qu'il trouve ici l'expression de nos encouragements.

La paix et la sécurité sont des conditions préalables à la réalisation du développement durable, comme l'atteste le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015. Mais cet ambitieux programme reconnaît également que le développement durable ouvre la voie à l'édification de sociétés pacifiques. Cette corrélation est la preuve que le développement et la paix durable sont indissociables, et indispensables l'un pour l'autre. Il importe dès lors, particulièrement pendant cette période où le monde, des régions entières et certains pays sont au bord de l'embrasement, confrontés à plusieurs défis multiformes, de porter une attention égale et soutenue au renforcement de cet outil de prévention qu'est le développement commun en faveur de la paix.

Le développement durable pour tous est un impératif dont on ne saurait se passer, car il renferme en lui les germes des solutions aux défis des contextes fragiles dans lesquels se retrouvent beaucoup de pays et une grande partie de la population du monde, dont certains vivent dans les zones affectées par des conflits violents et multidimensionnels. Il participe également aux efforts de relèvement des défis de la marginalisation, de la résilience, de la réduction des inégalités, de l'extrême pauvreté, de la répartition inéquitable des ressources et des changements climatiques. Bref, il a le potentiel de s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits et de la fragilité au niveau global, et d'y apporter des réponses complémentaires, cohérentes et coordonnées. Par ailleurs, les défis transnationaux et mondiaux deviennent de plus en plus complexes et interdépendants. Ils constituent de ce fait une menace croissante au développement durable pour tous, menace à laquelle aucun pays ne peut prétendre faire face seul. L'objectif du développement commun requiert un engagement collectif. Les articulations du Programme de développement durable à l'horizon 2030, lancé depuis 2015, et les efforts pour la revitalisation de sa mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable, en sont les illustrations les plus éloquentes.

Les pays en proie à des conflits de longue durée, comme la République démocratique du Congo, ont en réalité deux grands défis majeurs à relever simultanément : celui de la paix et de la sécurité, d'une part, et celui du développement durable, d'autre part. La République démocratique du Congo travaille sur ces deux tableaux. Dans le cadre de ses engagements en faveur des efforts du développement commun, mon pays, sous le leadership du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a mis en place une feuille de route multisectorielle contenant des actions et réformes accélératrices du progrès vers les objectifs de développement durable et le Programme 2030. En outre, pour plus de progrès vers l'émergence d'une économie nationale intégrée qui favorise un ancrage local aux actions de développement, mon gouvernement a lancé, en 2021, le programme de développement local de 145 territoires, qui porte une attention particulière sur le développement rural. Ce programme « PDL-145 », financé en majorité par la République démocratique du Congo, vise l'amélioration de la résilience des populations locales, la réduction des inégalités et le renforcement des institutions publiques au niveau local. Il ambitionne à terme de sortir 25 millions de Congolais de la pauvreté.

S'agissant du volet « paix et sécurité », comme le soulignait encore le Président de la République dans son discours sur l'état de la nation le 14 novembre,

> « La situation sécuritaire de notre pays est caractérisée par l'occupation d'une partie des territoires de Rutshuru, de Nyiragongo et de Masisi. Cette agression a déjà coûté la vie à bon nombre de nos compatriotes lâchement massacrés à Kishishe, Kizimba, Bambu, Bokombo, Tongo et Kalake, et mis en errance plus de 2,4 millions de déplacés internes, dont 1,6 million autour de la ville de Goma. En outre, ces actes criminels perpétrés par les coalitions des Forces armées rwandaises et du Mouvement du 23 mars ont occasionné la destruction de nombreuses infrastructures sanitaires, scolaires et religieuses dans la zone occupée, ainsi que la dévastation du parc national des Virunga, patrimoine mondial de l'humanité. À cette guerre injustement imposée au peuple congolais s'ajoute l'activisme de forces négatives, ainsi que d'autres groupes terroristes locaux et étrangers. On peut notamment relever l'activisme accru des terroristes des Forces démocratiques alliées, qui, au moyen du djihad, poursuivent l'ambition saugrenue d'implanter un califat islamique dans le territoire de Beni et dans le sud ».

Ainsi, le retour de la paix en République démocratique du Congo ne pourra se faire sans que le Conseil de sécurité, organe principal de l'ONU en charge du maintien

de la paix et de la sécurité internationales, ne puisse prendre des mesures idoines. Aussi, la République démocratique du Congo attend de ce débat la prise de recommandations pratiques dont la mise en œuvre facilitera le retour des populations déplacées à leur domicile, ainsi que celui des enfants à l'école pour qu'ils jouissent pleinement de leur droit à l'éducation, droit dont ils sont privés depuis le début, en 2021, de l'agression dont le pays est victime. Le Conseil ne doit pas perdre de vue, dans l'optique de la prévention des conflits, que ces populations déplacées, composées en grande majorité d'enfants, constituent les acteurs principaux et animateurs potentiels de ce vaste chantier de développement commun, objet de ce débat.

Faute de temps, qu'il me soit permis de formuler quelques attentes et recommandations : poursuivre et mettre en œuvre des réformes entamées pour viabiliser davantage l'ONU, plateforme multilatérale pour le développement commun ; renforcer les efforts de synergie en matière de développement entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales ; faire un plaidoyer pour encourager les approches nouvelles et innovantes en matière de financement du développement en soutien de la paix et de l'allègement des procédures d'accès en faveur de tous, mais, surtout, en faveur des pays en contexte de fragilité.

Le Président (*parle en chinois*) : Avant de donner la parole à l'oratrice suivante, je voudrais rappeler à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils doivent respecter le temps de parole qui leur est imparti. Nous avons une longue liste d'orateurs et d'oratrices, et il sera difficile de clore la séance avant 18 heures.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Nigéria.

M^me^ Dakwak (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la délégation chinoise, d'avoir convoqué la présente séance pour traiter d'un sujet aussi important. Je tiens également à remercier sincèrement le Secrétaire général António Guterres de son exposé, ainsi que M^me^ Rousseff et M. Sachs de leurs contributions au débat.

Comme le précise la note de cadrage (S/2023/870, annexe), la question des défis en matière de sécurité et de leurs causes profondes a été débattue à de nombreuses reprises depuis qu'elle a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour à l'occasion d'une séance du Conseil de sécurité tenue au niveau ministériel en septembre 1997 (voir S/PV.3819). Pourtant, nous continuons d'assister à l'élargissement et à l'aggravation des conflits, ainsi qu'à l'apparition de nouveaux conflits. À l'heure où nous nous réunissons, le conflit au Moyen-Orient, qui figure depuis longtemps à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, s'est transformé en une guerre atroce. Et ce, alors que nous n'avons toujours pas réussi à mettre fin à la guerre en Ukraine. Les conflits ont entraîné le déplacement de nombreux civils, qui ont perdu leur dignité à la suite de la destruction de leurs foyers, de leurs moyens de subsistance, et parfois de leur vie familiale, en plus des installations et infrastructures essentielles. La recrudescence des insurrections et du terrorisme en tant que préoccupations mondiales complique encore davantage la situation.

Les causes profondes des conflits et leurs conséquences relèvent d'un ensemble complexe de facteurs interdépendants, notamment la pauvreté, les inégalités, les migrations irrégulières ou forcées, les crises communautaires, la criminalité organisée, les catastrophes naturelles et les changements climatiques. De nombreux conflits sont liés à la question du contrôle des ressources naturelles. Les conflits alimentés par la mauvaise gouvernance, le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre, entre autres facteurs, entravent le développement socioéconomique, plongeant ainsi les populations dans des situations insupportables de pauvreté et de souffrance. Si nous voulons nous attaquer aux effets multiformes que les conflits et les guerres continuent d'avoir sur les économies, nous avons besoin d'une action concrète, globale et solide qui soit porteuse de transformation.

Dans son rapport intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (S/1998/318), le regretté Secrétaire général Kofi Annan soulignait que la médiocrité des résultats économiques ou les inégalités face au développement étaient à l'origine d'une crise économique chronique qui exacerbait les tensions internes et limitait considérablement la capacité de faire face à ces tensions, et que sans développement, il n'y avait guère d'espoir de réduire les conflits en Afrique. Mais les conséquences humaines, sociales et économiques des conflits sont considérables, et le règlement d'un conflit à grande échelle est hors de portée d'un État agissant seul.

Bien que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, la prévention et le règlement des conflits supposent une série d'acteurs qui proposent des moyens distincts, mais se renforçannt mutuellement, de s'attaquer aux causes immédiates et plus profondes des conflits violents. Il ne fait aucun doute que les ressources naturelles et leur exploitation constituent un facteur majeur de tensions et de conflits. La lutte pour les ressources naturelles nationales est à l'origine de conflits violents et de guerres civiles dans certaines régions du monde. Un aspect plus important et non moins dévastateur de

l'exploitation illégale des ressources dans les situations de conflit est son impact sur l'environnement et l'effet pervers qu'elle a sur les moyens de subsistance des populations des communautés touchées. Il y a eu une augmentation soudaine de l'exploitation illégale et du pillage des ressources par des acteurs étrangers, ce qui a eu des répercussions néfastes sur le développement socioéconomique. Cette exploitation illicite par des acteurs étrangers est notamment une source de financement pour les groupes terroristes, ce qui a pour effet de précipiter les conflits. Il est impératif que les ressources naturelles soient gérées de manière responsable au profit de la population, afin de prévenir les conflits et de favoriser les conditions propices à la sécurité humaine.

Dans le cadre de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit mettre l'accent sur l'exploitation des ressources naturelles, qui est l'une des causes profondes des conflits, notamment en érigeant l'exploitation illégale en crime contre l'humanité. Nous devons approfondir cette dimension des conflits afin de garantir un monde plus pacifique.

Nous devons également traiter la question de la prolifération des armes légères et de petit calibre et ses liens avec le terrorisme. Les effets dévastateurs du transfert illicite et du trafic d'armes en Afrique sont visibles dans de nombreux conflits. Nous saluons l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui vise à éliminer la pauvreté en l'espace d'une génération et à bâtir une prospérité partagée grâce à la transformation socioéconomique du continent.

En outre, le Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes souligne clairement que la paix, la sécurité et le développement socioéconomique sont menacés par le transfert illicite d'armes en Afrique. Il importe d'accroître les capacités de lutte contre les flux d'armes illicites pour enrayer la prolifération et le détournement de ces armes. Les stratégies de relèvement et de résilience doivent être axées sur les contextes nationaux et régionaux particuliers pour s'attaquer aux causes profondes des conflits violents. De plus, garantir un financement suffisant, prévisible et durable des activités de paix et de sécurité reste un défi majeur pour l'Union africaine, les institutions régionales et les États d'Afrique.

La réduction, voire l'arrêt, des activités agricoles en raison de l'insécurité et des déplacements a des conséquences sociales dans de nombreuses communautés, notamment en ce qui concerne la régulation de l'insécurité alimentaire et du chômage. Nous devons redoubler d'efforts pour mettre fin aux conflits violents, notamment parce qu'ils ont des effets encore plus dévastateurs sur les populations vulnérables. Comme l'ont indiqué plusieurs intervenants, les femmes et les enfants sont les plus touchés. C'est pourquoi nous devons accroître les investissements dans l'agriculture en mobilisant des ressources, tant publiques que privées, et attirer des investissements socialement responsables et respectueux de l'environnement. Les petits exploitants agricoles doivent être au cœur de cette action.

Les gouvernements doivent trouver des sources de revenus plus sûres et plus adaptées pour relancer l'économie. Les ressources extractibles sont le choix le plus évident pour générer des recettes et des emplois. Il faut par conséquent mettre en place de bonnes structures de gestion, en garantissant la transparence et l'application du principe de responsabilité pour obtenir des résultats bénéfiques. Toute approche de la gestion des ressources doit s'attaquer à la pauvreté et préserver la durabilité des ressources pour les générations actuelles et futures.

Pour terminer, à l'heure où nous préparons le Sommet de l'avenir, nous appelons l'ONU, en collaboration avec les États Membres, à envisager des moyens novateurs de tirer parti des processus de paix et des règlements politiques pour faire en sorte que les auteurs de violences liées aux conflits répondent de leurs actes et que justice soit rendue, jetant ainsi les bases de mesures transformatrices à même de favoriser l'émergence de sociétés inclusives.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que la délégation chinoise, de votre présidence dynamique et positive des travaux du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et de l'organisation de cet important débat sur le développement et la paix. Nous remercions tous les intervenants de nous avoir fait part de leurs vues.

L'interdépendance entre la paix et le développement n'est plus à démontrer. Au cours des 80 dernières années, des centaines de millions de personnes sont sorties de la pauvreté grâce à un développement planifié et axé sur le marché, aux investissements, au commerce et aux progrès technologiques. Pourtant, nous ne sommes pas parvenus à promouvoir la vision de la prospérité pour tous les peuples des Nations Unies énoncée dans la Charte. En effet, nous vivons à l'ère des inégalités. Les structures financières, commerciales et technologiques inégales mises en place au cours des dernières décennies ont créé des super-riches et des super-pauvres.

Les progrès réalisés en matière de développement au cours des dernières décennies ont été interrompus, voire réduits à néant, du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des effets des changements climatiques et de la prolifération des conflits. Au total, 150 millions de personnes sont tombées dans l'extrême pauvreté.

L'aggravation de la pauvreté et de la faim, ainsi que l'exploitation illégale des ressources naturelles, sont les principales causes de nombreux conflits et différends entre les États et en leur sein, comme au Sahel et dans d'autres régions de l'Afrique. Les changements climatiques exacerbent la course aux ressources rares, en particulier l'eau, et risquent d'entraîner la prolifération des conflits. Nous appuyons les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix pour trouver une solution aux situations de conflit au moyen de la promotion du développement. Aucun développement ne peut cependant apporter la paix lorsque des peuples sont opprimés par une occupation étrangère et privés de leur droit à l'autodétermination, comme c'est le cas aujourd'hui en Palestine et dans le Jammu-et-Cachemire occupé.

La communauté internationale s'est déjà mise d'accord sur un plan d'action pour un développement mondial équitable, comme en témoigne largement la déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable. Les annonces de contributions faites et les engagements pris dans le cadre de cette déclaration doivent être suivis d'effet, notamment s'agissant d'accroître les financements à des conditions favorables et de financer le développement, de réaffecter les droits de tirage spéciaux inutilisés, d'alléger d'urgence la dette, d'allouer de nouveaux droits de tirage spéciaux liés au développement, d'adopter une convention fiscale internationale équitable, d'endiguer les flux financiers illicites, de réformer l'architecture financière internationale, de relancer le commerce international en tant que moteur de la croissance et du développement, d'honorer les engagements climatiques, de mobiliser au moins 1 000 milliards de dollars par an pour des investissements durables dans les infrastructures, de réduire la fracture numérique et d'utiliser la technologie en tant que bien public mondial.

Les annonces de contributions faites et les engagements pris en matière de développement pourraient être entérinés par le Conseil de sécurité afin de leur donner un caractère contraignant. L'Initiative pour le développement mondial, lancée par le Président Xi Jinping il y a trois ans, constitue un moyen important de promouvoir la réalisation des objectifs de développement que je viens d'énumérer. L'expérience réussie de la Chine offre un modèle inestimable pour le développement rapide des pays du Sud. Le Pakistan travaillera d'arrache-pied dans le cadre du Groupe des Amis de l'Initiative pour le développement mondial en vue de concrétiser les aspirations et les objectifs de développement dont nous sommes convenus, en particulier à l'occasion du prochain Sommet de l'avenir, et de bâtir ainsi un avenir commun placé sous le signe de la prospérité et de la paix pour l'ensemble de l'humanité.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation chinoise, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je vous remercie des efforts que vous déployez pour gérer les travaux du Conseil, efforts que nous apprécions à leur juste valeur, et d'avoir organisé aujourd'hui cet important débat public sur le thème « Mettre le développement commun au service de la pérennisation de la paix ». Je sais également gré au Secrétaire général, M. António Guterres, et à tous les intervenants de leurs précieuses contributions.

Compte tenu de l'imbrication des menaces actuelles, l'instauration de la paix et de la prospérité dans le monde exige de redoubler d'efforts pour promouvoir l'action collective. Dans son Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général insiste sur le fait qu'il importe d'atteindre les objectifs de développement durable en tant qu'objectif en soi ou, à long terme, dans le cadre du développement durable, car c'est le seul moyen de remédier de manière globale aux causes profondes, interdépendantes et multidimensionnelles de la violence et de l'insécurité.

Le Royaume de Bahreïn a adopté une approche stratégique et résolue en faveur de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde, qui repose sur le lien entre la prospérité et la sécurité. Si nous voulons réaliser les progrès souhaités dans toutes les dimensions du développement, Bahreïn estime que le règlement pacifique de tous les conflits régionaux et internationaux doit être une priorité absolue, et cela s'applique en particulier aux efforts visant à mettre fin au conflit israélo-palestinien, dont les horreurs se déroulent encore sous nos yeux. Bahreïn réaffirme sa position ferme et fondée sur des principes quant à la situation tragique à Gaza, et condamne le massacre de civils innocents. Nous appelons à mettre fin à la récente escalade, à garantir un accès immédiat à l'aide et aux services humanitaires ainsi qu'aux services de base, et à libérer les civils innocents qui ont été pris en otages, tandis que nous travaillons ensemble pour mettre fin à la guerre. Nous réaffirmons également que, dans le cadre du règlement des différends internationaux, la diplomatie et le droit international doivent prévaloir sur les conflits et la violence.

Le Royaume de Bahreïn est conscient que la coopération internationale fondée sur la confiance mutuelle, la bonne foi et la compréhension commune est le meilleur moyen de relever nos défis communs. Dans ce contexte, nos principales priorités sont la promotion des valeurs de tolérance, une culture de paix et le dialogue entre les religions, les cultures et les civilisations, qui sont les principaux piliers de l'action en faveur de la sécurité, du développement et de la défense des droits humains. Nous soulignons qu'il importe de renforcer les partenariats internationaux et le dialogue stratégique, et de créer un système politique, de sécurité et économique mondial plus stable, plus juste et plus solidaire, afin de répondre aux aspirations des peuples à consolider la paix et la sécurité internationales et à réaliser les objectifs de développement durable. À cette fin, la communauté internationale doit redoubler d'efforts, notamment par le biais d'investissements directs et de ressources financières visant à favoriser la croissance et la prospérité, à éliminer la faim et la pauvreté, à régler les crises de l'eau et de l'énergie, à aider les pays les moins avancés, à ouvrir les marchés à leurs exportations sans condition et à réduire le fardeau de la dette, de manière à garantir la prospérité à tout le monde sans laisser personne de côté.

Le Royaume de Bahreïn souhaite continuer à contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de l'ONU, notamment en décernant des prix internationaux pour le dialogue et la coexistence pacifique au service de l'humanité, la transformation numérique dans le domaine de l'éducation, tout en donnant aux femmes et aux jeunes les moyens d'atteindre les objectifs de développement durable et en fournissant une aide humanitaire à de nombreux pays touchés par les conséquences des guerres, des conflits et des catastrophes naturelles.

Pour terminer, Bahreïn poursuivra ses efforts inlassables pour prévenir les conflits, sauver des vies et permettre aux pays de parvenir à la croissance et à la prospérité pour un avenir meilleur et plus pacifique.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Danemark.

M^me^ Lassen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence du Conseil de sécurité de nous avoir réunis aujourd'hui, ainsi que les intervenants de leurs contributions.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des pays nordiques, à savoir la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark.

Les pays nordiques sont conscients depuis longtemps du lien qui existe entre le développement durable, la paix et le respect des droits humains. Mais la dure réalité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, dans un contexte marqué par un nombre croissant de conflits armés, souligne l'urgence avec laquelle nous devons agir. Si nous voulons nous attaquer aux causes profondes de l'insécurité, notre priorité absolue doit rester la promotion du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix durable sans développement, et il ne peut y avoir de paix ou de développement sans droits humains.

Premièrement, il est indéniable que nous devons nous attaquer aux inégalités entre les pays. Les effets mondiaux des changements climatiques se sont aggravés et ce sont les pays les moins avancés qui paient le plus lourd tribut. Ils causent moins de 4 % du total des émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais sont les plus touchés par les changements climatiques. Les conséquences destructrices des changements climatiques sont donc un facteur de l'accroissement des inégalités. Il est également bien connu que certains des peuples confrontés aux conséquences les plus graves des changements climatiques sont ceux qui vivent dans les petits États insulaires en développement. La recherche de solutions viables relève de la responsabilité conjointe de tous les États. La crise climatique représente l'une des plus graves menaces pour la paix et la sécurité internationales. Nous devons œuvrer d'urgence et de manière stratégique pour mieux prendre en compte les liens entre les changements climatiques, la paix et la sécurité, et le développement durable, en particulier dans les contextes fragiles. Les pays nordiques restent déterminés à appuyer les efforts d'adaptation et d'atténuation tenant compte des risques de conflit afin de favoriser une plus grande résilience. La sensibilité au climat est également un domaine dans lequel des analyses interinstitutions cohérentes pourraient être renforcées pour étayer les activités menées par les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales.

Deuxièmement, le Nouvel Agenda pour la paix recommande des actions clefs pour aborder le lien entre la paix et le développement durable. La mise en œuvre de solutions efficaces pour la prévention des conflits ainsi que la consolidation et la pérennisation de la paix nécessite des engagements multidimensionnels. Les pays nordiques restent déterminés à renforcer l'architecture de consolidation de la paix. À cet égard, nous devons renforcer les rôles de conseil, de liaison et de rapprochement de la Commission de consolidation de la paix.

Troisièmement, il est indispensable de financer la dette et de s'attaquer au fardeau de la dette, qui affecte également les pays en transition, pour mettre en œuvre

ces priorités. Les institutions financières internationales et les banques régionales de développement doivent jouer un rôle essentiel dans le financement des transitions vers le développement durable et une paix pérenne. Il est également primordial d'agir pour que l'affectation de contributions statutaires au Fonds pour la consolidation de la paix devienne une réalité. Cela n'a que trop tardé.

Quatrièmement, les pays nordiques restent déterminés à travailler avec leurs partenaires pour faire des progrès en matière d'inclusion, en particulier en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Ces programmes apportent non seulement une contribution significative à la paix et à la sécurité, mais ils sont également essentiels à la pérennisation de la paix.

Enfin, nous devons redoubler d'efforts pour concrétiser pleinement et efficacement le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que nos efforts collectifs permettent d'avancer vers le développement durable et une paix pérenne si nos engagements ne reposent pas sur une réponse globale de l'ensemble du système. Il ne fait aucun doute que le développement, la paix et la sécurité et les droits humains sont indissociables et se renforcent mutuellement, comme le reconnaît la thématique de la pérennisation de la paix. Les pays nordiques poursuivront leurs efforts pour promouvoir une réponse basée sur une plus grande coopération, une plus grande cohérence, une meilleure coordination et une meilleure complémentarité des efforts de développement, des efforts de réduction des risques de catastrophe, de l'action humanitaire et des efforts en faveur de la pérennisation de la paix. Il s'agit d'une réponse qui repose sur une prise en considération efficace et effective des besoins des personnes et des populations.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Konfourou (Mali) : Je voudrais, avant tout propos, féliciter la présidence chinoise du Conseil de sécurité pour l'organisation de ce débat sur un thème à la fois pertinent et d'actualité, à savoir comment promouvoir la paix et la sécurité à travers le développement pour tous.

Nous sommes tous d'accord pour reconnaître le lien indissociable entre paix et développement, tant nous savons tous qu'il n'y a pas de paix sans développement et inversement. Si nous parvenons à relever le défi de la volonté politique, en particulier au niveau du Conseil de sécurité et des autres organes concernés, si nous nous donnons le temps d'avoir une bonne lecture de chaque situation de crise, nous serons en capacité de prendre des mesures concrètes et durables contre les causes des conflits, afin d'asseoir la paix et le développement pour tous.

Le Mali a connu une expérience non réussie de gestion de crise par la communauté internationale. En effet, après plus d'une décennie de présence de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et d'autres puissances étrangères dans le cadre de la lutte contre le terrorisme au Mali, la situation sécuritaire dans mon pays s'est plutôt largement dégradée. L'insécurité, qui était circonscrite en 2012 et 2013 dans les régions du nord du Mali, s'est progressivement étendue au centre et au reste du pays. Nous comptions les morts et les blessés, civils et militaires, maliens comme étrangers, par milliers, puis des dizaines de milliers de réfugiés et de déplacés internes, tout comme des milliers d'écoles fermées, privant ainsi plusieurs milliers d'enfants de leur droit fondamental à l'éducation. Les activités économiques et de développement ont été fortement affectées, obligeant nos populations à vivre dans la plus grande précarité.

Les populations du Mali n'en pouvaient plus de continuer à vivre cette situation extrêmement difficile. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement malien a demandé, en juin 2023, le retrait sans délai de la MINUSMA, face à un constat d'échec, la Mission n'ayant pas été en mesure de protéger les populations civiles et les biens ni d'aider le Mali à rétablir son autorité sur son territoire national. Ce processus de retrait de la MINUSMA est donc en cours et nous souhaitons qu'il soit terminé le plus tôt possible.

Face à ce constat d'échec et dans la dynamique du choix souverain du peuple malien de prendre son destin en main, le Gouvernement malien a entrepris des réformes politiques et institutionnelles importantes. Ainsi, le Mali s'est doté d'une nouvelle Constitution, qui a pour objectif stratégique principal l'amélioration de la gouvernance du pays.

Parallèlement, le Gouvernement s'est attelé à renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes, afin de leur permettre d'accomplir efficacement leurs missions régaliennes de défense du territoire national et de protection des populations et des biens. Je suis heureux de dire au Conseil que des résultats particulièrement importants ont été engrangés par nos forces, notamment la libération de plusieurs villes maliennes des emprises terroristes et de leurs complices. Je salue ici la vaillante armée nationale malienne, dont le courage et la détermination ont permis la libération de la ville et de la région de Kidal, le 14 novembre.

Je rappelle que le processus de libération des villes maliennes s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité, avec pour objectifs l'occupation des emprises de la MINUSMA par l'État malien et l'exercice de la souveraineté du Mali sur son territoire, ainsi que la préservation de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali. Je regrette de constater que ces développements majeurs intervenus au Mali n'ont suscité aucune réaction de la part du Secrétaire général ou du Conseil, pourtant chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons également été surpris de constater que les membres du Conseil n'ont pas pu s'entendre sur une simple déclaration pour condamner l'attaque terroriste barbare contre le bateau *Tombouctou*, survenue le 7 octobre, qui a fait plusieurs dizaines de morts, dont des femmes et des enfants.

Au demeurant, ces progrès sécuritaires, loin de tout triomphalisme, comme l'a si bien indiqué S. E. le colonel Assimi Goïta, Président de la transition et Chef de l'État malien, dans son adresse à la nation du 15 novembre, suite à la libération de Kidal, constituent plutôt des occasions de renforcer la cohésion nationale, la paix et le développement au profit de nos populations.

C'est pourquoi l'État malien s'attèle actuellement à la sécurisation des zones ainsi libérées et au retour de l'administration et des services sociaux de base, des réfugiés et des déplacés. Nous sommes ouverts à tous les partenariats à cet égard en vue de consolider la paix durable et de relancer le développement pour toutes les populations maliennes, garant de la stabilité durable dans notre pays.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Larsen (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration et les autres intervenants des exposés qu'ils ont présentés ce matin sur cette question importante.

À mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, seuls 15 % des objectifs de développement durable (ODD) sont en bonne voie de réalisation. L'occasion qui nous est donnée d'examiner le lien entre paix et développement est le moment pour tous les États d'admettre que nous devons faire mieux pour la paix et la prospérité.

La grande sagesse du Programme de développement durable à l'horizon 2030 consiste dans la reconnaissance de l'interconnexion des défis lancés au monde, c'est-à-dire du fait que le développement social, environnemental et économique va de pair avec l'émergence de sociétés plus pacifiques et plus stables. Le Programme 2030 offre un cadre commun indispensable pour relever ces défis partagés. Il a été l'objet de débats acharnés et de négociations menées sans relâche, et tous les États Membres ont réaffirmé sa pertinence au Sommet sur les objectifs de développement durable. Nous devons tous nous concentrer, ensemble, sur la concrétisation des ODD, et tel est clairement le cas de l'Australie

En vertu de sa nouvelle politique de développement, l'Australie allouera quelque 1,7 milliard de dollars australiens à l'aide publique au développement durant les cinq prochaines années. Nous entendons empêcher tout recul, remédier à une mise en œuvre inégale des ODD et faire en sorte que personne ni aucun pays ne soit laissé de côté. L'Australie a réaffecté 3 milliards de dollars de ses droits de tirage spéciaux émis par le Fonds monétaire international pour les mettre au service des efforts de développement des pays vulnérables. Nous contribuons activement à l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle. Nous appuyons fermement l'action engagée afin de réformer les banques multilatérales de développement. L'Australie est à l'écoute de ses partenaires de la région Indopacifique et les soutient dans l'édification d'États efficaces et responsables qui gèrent eux-mêmes leur développement et leur stabilité.

Malheureusement, la période actuelle est marquée par un accroissement des conflits, un affaiblissement de l'état de droit, une raréfaction des ressources exacerbée par les changements climatiques, des inégalités et des tensions régionales persistantes. Ce sont là certains des facteurs qui interagissent de façon complexe pour alimenter les conflits. Nous devons régler les différends par l'intermédiaire de cadres convenus d'un commun accord, défendre le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, et respecter pleinement les droits humains.

L'Australie est attachée à un Nouvel Agenda pour la paix qui vise à remédier au déclin de la confiance et de la cohésion sociale par le renouvellement démocratique et le renforcement du contrat social. La consolidation de la paix et le Nouvel Agenda pour la paix sont ancrés dans le respect de tous les droits humains, qu'ils soient civils, économiques, sociaux ou culturels. De façon bilatérale comme multilatérale, l'Australie défend et protège les droits humains. Nous nous efforçons résolument d'améliorer l'inclusion des femmes et des jeunes dans les processus politiques, et nous mettons l'accent sur une consolidation de la paix qui passe par la réconciliation.

L'Australie est fière de figurer de manière ininterrompue parmi les 10 principaux donateurs qui contribuent au Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la

paix. Nous sommes impatients d'être en 2025, car l'Australie sera alors à nouveau membre de la Commission de consolidation de la paix, et en 2029, car nous espérons entamer cette année-là un mandat de membre élu du Conseil, en témoignage de la priorité que nous accordons à la paix et au développement.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^me^ Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous félicitons la Chine, pays ami, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous accueillons avec satisfaction la tenue de cet important débat et remercions le Secrétaire général de sa déclaration, et tous les autres intervenants, de leurs exposés.

Dans le cadre de notre participation active à cette discussion animée sur une approche globale du maintien de la paix et de la sécurité et de la promotion d'une paix pérenne par un développement commun, nous soulignons l'importance du lien entre le développement durable et la paix.

À cet égard, nous mettons en lumière les facteurs qui entravent la réalisation du développement durable et de la paix et menacent la paix et la sécurité internationales, dont l'occupation. Nous réaffirmons qu'aucune paix ni aucun développement n'est possible de façon pérenne dans un contexte d'occupation et de colonisation, dans quelque pays que ce soit. C'est un fait, que confirment d'ailleurs les pratiques illégales de l'occupation israélienne, qui s'appuie sur la violence, la répression excessive, le châtiment collectif, le déplacement forcé et le nettoyage ethnique pour soumettre le peuple palestinien frère tout en le privant de son droit à la liberté, à la paix et au développement.

À ce sujet, l'État du Qatar réitère sa condamnation des crimes internationaux, tels que les faits de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, que l'occupant israélien continue de perpétrer contre les Palestiniens à Gaza et dans les autres territoires palestiniens occupés. Il appelle le Conseil de sécurité à assumer sa responsabilité morale et juridique en contraignant l'occupant israélien à mettre un terme à l'escalade et à ses crimes contre les Palestiniens, en pleine conformité avec le droit international et le droit international humanitaire.

L'État du Qatar encourage activement l'inclusion et fait œuvre de prévention au niveau international dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, tout en tenant compte des causes profondes des conflits et des menaces multiformes qui compromettent la paix et la sécurité internationales et régionales, ainsi qu'en témoignent les efforts qu'il déploie au niveau diplomatique, sur le plan humanitaire et dans le domaine du développement à l'échelle régionale et internationale par l'intermédiaire de partenariats bilatéraux et multilatéraux, au premier rang desquels se trouve le partenariat stratégique établi entre l'État du Qatar et l'ONU. Dans ce contexte, l'État du Qatar souligne que la réalisation du développement durable est impossible sans établir des sociétés pacifiques dans lesquelles personne n'est marginalisé, ou sans assurer l'accès à la justice à tous, conformément à l'objectif de développement durable no 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Comme nous le savons tous, les pays les moins avancés et les groupes les plus vulnérables sont les plus susceptibles d'être touchés par les conflits et les situations d'après-conflit. À cet égard, nous tenons à souligner que le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, qui a été adopté à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Doha en mars, souligne que sans paix et sans sécurité, il ne peut y avoir de développement durable et que la paix, la sécurité, le développement, les droits humains et l'action humanitaire sont autant d'éléments complémentaires qui se renforcent mutuellement. Il souligne également le rôle positif que le développement durable peut jouer dans l'atténuation des causes des conflits, des risques de catastrophe, des crises humanitaires et des situations d'urgence complexes.

L'État du Qatar appelle à investir dans la diplomatie préventive, l'alerte rapide, la médiation, le dialogue et les efforts de prévention des conflits, tout en s'attaquant aux causes profondes des conflits et en investissant dans le maintien et la consolidation de la paix, ces efforts devant être axés sur la participation effective des femmes et des jeunes. À cet égard, nous applaudissons une fois de plus le rapport *Notre Programme commun* (A/75/982) et le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général. Nous estimons qu'il est important d'adopter une vision multilatérale alors que nous préparons le Sommet de l'avenir de 2024 et l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025.

Pour terminer, l'État du Qatar réaffirme qu'il continuera à déployer des efforts divers pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales et qu'il poursuivra la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Panama.

M^me^ Concepción Jaramillo (Panama) (*parle en espagnol*) : Le monde est confronté à des difficultés sans précédent liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Selon le rapport de 2022 sur les tendances mondiales, établi par le Haut-Commissariat des Nations

Unies pour les réfugiés, plus de 108 millions de personnes dans le monde ont été contraintes de fuir leur foyer, le chiffre le plus élevé enregistré à ce jour. C'est deux fois plus qu'il y a seulement 10 ans. Le Panama peut témoigner de l'augmentation du nombre de personnes qui ont dû abandonner leur foyer en quête de meilleures conditions de vie, car plus de 474 000 de ces personnes , dont 22 % de mineurs et de nourrissons, ont traversé notre territoire depuis le début de l'année, une situation sans précédent pour notre pays.

Nous nous félicitons que le présent débat mette l'accent sur le développement et ses liens avec la paix. Les sociétés qui ont un niveau de pauvreté élevé sont davantage sujettes à l'instabilité et aux conflits. C'est pourquoi la protection des droits humains et la promotion du développement sont primordiales pour combattre ces problèmes. Les populations les plus vulnérables, notamment les enfants, les adolescents, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées, sont les plus menacées, et ces problèmes ne peuvent être traités efficacement en ayant recours à la force.

La paix et le développement durables sont des piliers fondamentaux de la mission de l'ONU, mais nous devons reconnaître que leur interdépendance est souvent sous-estimée. Le développement socioéconomique ne peut avoir lieu dans un environnement caractérisé par l'instabilité et les conflits. De son côté, la paix durable ne peut être obtenue sans lutter contre les inégalités systémiques et garantir un développement équitable en veillant à ce que les femmes jouent un rôle de protagonistes et participent de façon active et concrète. Dans cette dynamique complexe entre le développement et la paix, il est crucial d'identifier et de renforcer les liens qui les unissent, à savoir des institutions nationales inclusives et une démocratie efficace. Les institutions nationales sont la colonne vertébrale de toute société, et leur capacité à être inclusives détermine en grande partie la stabilité et la prospérité d'une nation. Lorsque nous parlons d'inclusivité, il ne s'agit pas seulement de garantir la participation de diverses communautés au processus politique, mais également la jouissance des droits et la création de possibilités pour tous les citoyens, indépendamment de leur origine ethnique, de leur genre, de leur religion ou de leur orientation politique.

L'exclusion systématique peut devenir un terreau fertile pour la méfiance et le mécontentement, divisant les communautés et affaiblissant le tissu social. En conséquence, il est essentiel de promouvoir des institutions inclusives pour construire un développement qui bénéficie à tous et favorise la cohésion sociale nécessaire à la paix. Le développement socioéconomique renforce les fondements d'une démocratie dynamique, car il donne aux citoyens les moyens de participer pleinement à la vie politique et sociale de leur pays. Cette relation ne peut s'épanouir que quand la démocratie est ancrée dans des institutions solides et quand les principes démocratiques sont appliqués de manière cohérente. Le renforcement des institutions n'est pas seulement une question de bonne gouvernance, c'est également un moyen de prévenir des conflits potentiels. La promotion de l'inclusivité et de la démocratie, en plus d'être un impératif moral, est aussi une stratégie pragmatique pour prévenir les conflits et bâtir un monde plus juste et pacifique pour les générations futures. Cela permet de lutter contre les causes profondes de l'instabilité, telles que la pauvreté, les inégalités et l'exclusion, et contribue à régler les conflits en créant un cadre pour le dialogue, la négociation et la réconciliation. De même, cela peut concourir à renforcer la résilience face aux chocs et aux crises, comme les pandémies, les catastrophes naturelles et les récessions économiques, en garantissant que toutes les personnes bénéficient du progrès.

L'ONU et le Conseil de sécurité jouent un rôle crucial dans la promotion d'institutions nationales inclusives et efficaces. L'ONU peut fournir une assistance technique et promouvoir le renforcement des capacités et l'échange de connaissances afin d'aider les pays à développer leurs institutions, ce qui est essentiel pour renforcer les capacités institutionnelles des États afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard de tous leurs citoyens. De même, le suivi et le principe de responsabilité sont des éléments clefs pour veiller à ce que les ressources soient utilisées de manière efficace et transparente.

Lorsqu'il autorise des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, le Conseil de sécurité peut prendre en compte la nécessité de créer des conditions propices au développement des pays hôtes. Dans le même temps, le Conseil peut concevoir les mandats des opérations de maintien et de consolidation de la paix de façon à ce qu'ils contribuent à la mise en place d'institutions nationales inclusives et efficaces. La paix n'est pas simplement l'absence de conflits armés, mais plutôt une situation qui permet de lutter contre les causes profondes des conflits, de promouvoir les droits humains et d'œuvrer à un développement humain durable pour les générations actuelles et futures.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Maniratanga (Burundi) : D'emblée, nous voudrions signaler ici que les crises et les conflits meurtriers s'observent partout. Si les moteurs, dynamiques et

effets déclencheurs diffèrent d'un pays à l'autre et d'un continent à l'autre, tous ont des conséquences destructrices avec un impact négatif sur le développement. Les violences armées se manifestent surtout dans les régions où la pauvreté prédispose les populations à adopter tous types de comportements et réactions pour survivre, amplifiant de surcroît leur réceptivité aux messages de violence. En effet, ce n'est pas un hasard si le premier objectif de développement durable (ODD) consigné dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 consiste à éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

La violence consécutive aux activités menées par certains groupes armés dans l'optique de faire régner la terreur s'appuie sur un fort taux d'analphabétisation et le mécontentement engendrés par la pauvreté économique et l'inégale répartition de la croissance économique à l'intérieur des États. Difficile dans ces conditions d'envisager le bien-être et l'amélioration de la qualité de vie des populations, ou encore le développement durable à travers les 17 ODD prônés dans le cadre du Programme 2030. Pourtant, il s'agit pour tous les continents d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins, et vise la recherche du bien-être des populations par des politiques qui améliorent les conditions de vie du présent sans mettre en danger les ressources pour les générations futures. Or, il est presqu'impossible de penser l'avenir quand le présent est menacé, comme il est difficile d'améliorer le présent quand les armes crépitent.

Ma délégation tient ainsi à rappeler ici le lien fondamentalement très fort qui existe entre paix et développement communautaire. On ne peut pas entreprendre de grands chantiers de développement dans un pays où il n'y a pas de paix. De même, il est inconcevable de parler de paix quand beaucoup de signaux indiquent que le développement ne suit pas. Surtout dans les contextes des pays post-conflit, les Nations Unies n'ont pas toujours été à la hauteur pour mobiliser les ressources financières nécessaires pour la relance économique. La constitution d'un fonds de relance à l'appui des pays post-conflit pour qu'ils puissent répondre aux menaces, quelle que soit la forme qu'elles revêtent et dans tous les domaines où elles s'exercent, viendra en appui de l'action à mener en faveur de la paix et de la sécurité dans un monde en perpétuelle perturbation, avec un contexte géopolitique qui laisse planer plusieurs interrogations.

Les programmes de consolidation de la paix n'ont pas toujours été plus concrets pour établir rapidement les liens nécessaires entre paix et développement communautaire ; liens qui pourraient permettre aux communautés vivant dans les pays post-conflit de bénéficier des dividendes de la paix, de se prendre en charge, de tirer profit de leurs ressources naturelles et de s'adonner entièrement au développement. Dans le même sens, les pays post-conflit, bien qu'animés par la volonté politique de reconstruction du tissu socioéconomique, se retrouvent dans des schémas préétablis par les institutions internationales de financement qui n'arrivent pas à produire les effets positifs escomptés et préconisés pour l'éradication de la pauvreté. Non seulement les institutions de Bretton Woods ne répondent plus à la conjoncture du moment, et tout le monde s'accorde au sujet des réformes de l'architecture financière internationale à entreprendre, mais aussi, elles ne réussissent pas toujours à soutenir convenablement la mobilisation des financements pour le développement des pays post-conflit.

Une nouvelle génération de missions spéciales s'impose. Cette nouvelle génération ne se limiterait pas à l'action humanitaire, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui. Elle établirait directement un pont entre la paix et le développement dans les pays post-conflit, en appuyant spécialement et d'une façon substantielle les programmes nationaux post-conflit. À cet effet, je me réjouis de noter que le Gouvernement du Burundi, pays post-conflit, a, dans son programme de capitalisation de la paix, adopté la vision « Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 », dont la finalité est l'amélioration des conditions de vie et de bien-être, et la réduction des inégalités. Nous sommes d'avis que tout soutien au développement ne produit pas son effet bénéfique quand il est moins réfléchi et qu'il s'écarte des réalités nationales. Il peut même faire plus de mal que de bien, ou en tout cas diminuer fortement son effet bénéfique. Par contre, il produit des résultats positifs quand il est conçu en respectant les réalités nationales et qu'il répond aux principes éthiques de la coopération internationale mutuellement avantageuse et centrée sur le développement autour des communautés. À cet effet, il est impératif de construire de nouveaux modèles de développement communautaire centrés sur les réalités des pays post-conflit qui ont besoin des financements des institutions financières internationales pour prévenir de nouveaux conflits, mais qui se heurtent au poids des conditionnalités imposées par lesdites institutions.

En définitive, le Conseil de sécurité, comme la communauté internationale, sont interpellés à vivement recommander l'appui au développement pour la prévention des conflits et la stabilisation des régions post-conflit.

Par ailleurs, le changement de paradigmes s'impose pour sortir des sentiers battus du développement imposé à partir de Bretton Woods, déconstruire l'ordre économique international sur lequel les États fragiles se fondent pour la relance de leur économie, et bâtir un nouvel ordre économique financier répondant à la conjoncture internationale actuelle et qui apporterait une valeur ajoutée au développement communautaire.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'État plurinational de Bolivie.

M^me^ Muñoz Ponce (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : L'État plurinational de Bolivie remercie la présidence chinoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat sur une question aussi importante que le maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à un développement commun. Nous remercions les intervenants de leurs exposés.

Le développement inégal est historiquement le résultat de processus de dépossession, d'occupation et de colonisation, et a entraîné de profondes disparités dans les voies empruntées pour garantir le bien-être de nos peuples. Il suffit de parcourir l'histoire pour confirmer que les guerres sont généralement provoquées par des rivalités autour de la distribution et de la redistribution des ressources ou pour le contrôle des ressources que la Terre nourricière a à offrir. La Bolivie est fermement convaincue que seule la justice sociale permettra de parvenir à la paix et à la sécurité internationales ; lorsque tous les êtres humains, simplement parce qu'ils sont des êtres humains, pourront avoir accès à une éducation de qualité, à des soins de santé centrés sur le patient, à un logement décent et à des services de base, et lorsque leur dignité en tant que personnes sera reconnue. Par conséquent, la communauté internationale doit soigneusement réfléchir et agir de manière cohérente. Il est inconcevable qu'au moment où des milliers de filles, de garçons, de jeunes et d'adultes cherchent désespérément, et souvent en vain, une bouchée de pain, des milliards de dollars soient consacrés à la fabrication d'armes et à la guerre.

Nous devons travailler avec diligence et de toute urgence pour qu'un jour, dans un avenir pas trop lointain, l'ONU puisse déployer, à la demande des États, des équipes chargées du développement durable en lieu et place des missions de maintien de la paix, avec pour objectif de garantir les conditions matérielles nécessaires à une paix durable. À moyen terme, tout en nous employant à rétablir la confiance et à bâtir une véritable solidarité internationale face aux intérêts hégémoniques, nous pouvons maintenir la stabilité et la sécurité si les engagements existants en matière de financement du développement sont respectés, et si les dépenses liées à la guerre sont réorientées vers le renforcement des capacités productives des pays, et ce, dans le respect de la souveraineté de tous les États. Nos peuples auront un avenir différent le jour où les efforts de coopération internationale seront fondés sur la complémentarité et la réciprocité et sur la reconnaissance des responsabilités et des dettes historiques, et lorsque ces efforts cesseront d'être utilisés comme mécanismes de coercition.

Nous devons mettre l'accent sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Nous devons le faire sans hésitation et sans fragiliser les accords en vigueur. Nous devons travailler sans délai pour augmenter le nombre de régions déclarées comme zones de paix, à travers un cadre multilatéral inclusif et solide. À cette fin, comme cela a déjà été souligné à maintes reprises, il faut aussi mener une réforme structurelle de l'architecture financière internationale, avec notamment des ajustements dans les banques multilatérales de développement, dans la coopération internationale en matière de fiscalité et dans la manière même dont nous appréhendons le développement. Cette réforme doit s'appuyer sur les différentes visions de l'avenir existantes, et les États ne doivent pas succomber à des processus d'homogénéisation. Il est aujourd'hui plus urgent que jamais de reconnaître nos différentes capacités et divers potentiels, et de fonder notre action là-dessus, car de nouvelles inégalités apparaissent et s'ajoutent à celles qui existent déjà. Par exemple, l'avancée rapide des technologies émergentes laisse de côté une majorité de la population mondiale, notamment les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. Par conséquent, en tant que communauté internationale, nous devons tirer les enseignements du passé et ne pas reproduire ou creuser davantage les écarts en ce qui concerne la distribution des avantages ou des coûts liés à ce que l'avenir nous réserve, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux.

Enfin, la Bolivie se félicite de l'organisation en temps opportun du présent débat, et réaffirme que le maintien de la paix passe par l'équité et la justice dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale. Investir dans le développement, c'est investir dans un avenir meilleur pour nos peuples, afin qu'ils puissent vivre décemment, sans que personne ne soit laissé de côté.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Pologne.

M^me^ Skoczek (Pologne) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie la République populaire de Chine d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Le développement durable et inclusif est à la fois un objectif à part entière et la forme la plus efficace de prévenir les conflits et de maintenir la paix dans le monde. La Pologne est fermement convaincue que les efforts de paix doivent s'aligner sur les principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et que les objectifs de développement durable constituent le meilleur cadre pour s'attaquer aux principaux facteurs d'instabilité et de conflit.

Le développement socioéconomique et la stabilité politique doivent reposer sur des institutions solides, fondées sur les principes de la bonne gouvernance et du plein respect, de la protection et de la réalisation des droits humains. Ces considérations font partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les facteurs à l'origine de la violence, de l'insécurité et de l'injustice, tels que les inégalités, la corruption, la mauvaise gouvernance et les flux financiers et d'armes illicites, méritent également toute notre attention si nous voulons vraiment parvenir au développement. La Pologne mettra en avant la nature intégrée et indivisible du Programme 2030 au cours de son prochain mandat au Conseil économique et social.

La création d'un environnement favorable au niveau national est une condition préalable au développement socioéconomique. Pour autant, il est de notre responsabilité première, en tant que Nations Unies, d'aider ceux qui ont le plus de besoins et le moins de capacités à les satisfaire. En ce sens, la coopération internationale et les partenariats fondés sur la confiance mutuelle doivent être renforcés. La poursuite du développement durable nécessite également certaines conditions systémiques, et notamment une amélioration de l'architecture financière internationale pour permettre aux plus vulnérables d'accéder aux ressources nécessaires.

La Pologne est fermement convaincue que les mesures d'anticipation et les investissements jouent un rôle de plus en plus important pour renforcer la résilience. Pour que le lien entre paix et développement porte ses fruits, nous avons besoin de stratégies à long terme qui réduisent la vulnérabilité et l'instabilité, telles que des efforts d'atténuation de la pauvreté et de gestion des risques. Pour ce faire, il convient également de renforcer la coopération entre les agents de réalisation en matière d'action humanitaire, de développement, de réduction des risques de catastrophe et de climat.

J'en viens à présent au volet du débat d'aujourd'hui consacré à la paix.

L'ONU et le Conseil de sécurité doivent jouer un rôle de premier plan dans les actions engagées pour renforcer la résilience face aux risques de sécurité internationale. Le maintien de la paix est un facteur clef de la pérennisation de la paix dans toutes ses dimensions, de la prévention et du règlement des conflits au relèvement postconflit. Les soldates et soldats de la paix jouent un rôle central dans la mise en œuvre et la réussite des transitions et pour préparer le terrain pour les acteurs de la consolidation de la paix. Par conséquent, le retrait d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies ou d'une mission politique spéciale, ou la réduction de leurs effectifs, constitue un défi important pour le continuum de la paix, tant pour les pays hôtes que pour l'ONU.

Selon la résolution 2558 (2020) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, adoptée en 2020, une consolidation de la paix efficace nécessite un engagement du système des Nations Unies tout entier sur l'ensemble des trois piliers et devrait se retrouver dans les diverses initiatives des Nations Unies à toutes les phases du conflit. Dans cet ordre d'idées, nous sommes fermement convaincus que les considérations relatives à la transition et à la consolidation de la paix devraient figurer dans le mandat initial de chaque mission et opération.

Pour terminer, je tiens à souligner que, bien que la violence et les conflits armés continuent de faire des victimes dans le monde entier, c'est à long terme qu'ils causent le plus de dégâts en empêchant les sociétés de se développer. Nous devons veiller à ce que la paix et la stabilité restent au cœur du programme de développement mondial.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Ferreira Silva Aranda (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous remercions la Chine d'avoir organisé ce débat. Mettre le développement au service de la pérennisation de la paix est une priorité qui devrait être régulièrement examinée par le Conseil de sécurité.

Si l'on considère les cinq dimensions cardinales du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, à savoir l'humanité, la prospérité, la planète, la paix et les partenariats, l'interdépendance devient évidente.

Les conséquences socioéconomique de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les nombreux conflits dans le monde et les répercussions de la crise

climatique exacerbent conjointement les vulnérabilités des sociétés et multiplient les risques de nouveaux conflits.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans le Nouvel Agenda pour la paix, les asymétries et les inégalités qui existent entre les États et à l'intérieur de ceux-ci sont des entraves à la paix comme au développement et aux droits humains. Par conséquent, les approches du développement centrées sur la population peuvent apporter des solutions efficaces en ce qui concerne certains des éléments déclencheurs de la violence et de la guerre et contribuer à remédier aux causes profondes des conflits en cours.

Nous devons continuer à faire le lien entre la paix, le développement et les droits humains, au sens propre comme au figuré, vu que la connectivité libère le potentiel de développement grâce aux infrastructures de transport, à l'énergie et aux réseaux numériques. Pour ce faire, nous devons identifier en amont les nombreux maillons de la chaîne. Les données recueillies par les dispositifs d'alerte rapide destinés à améliorer l'efficacité des efforts de prévention des conflits devraient être combinées avec des données permettant d'identifier les perspectives de développement et des données sur les risques de sécurité liés au climat.

Nous devons également garder à l'esprit les personnes que nous connectons. Il sera indispensable de s'engager résolument en faveur de la protection sociale, des soins de santé universels, de l'éducation et de la formation professionnelle, sans laisser personne de côté. L'autonomisation économique des femmes et des jeunes sera notamment indispensable à l'émergence d'une classe moyenne dans les pays en développement.

Comme nous l'a dit le Secrétaire général ce matin, la consolidation de la paix doit être au cœur de l'Organisation des Nations Unies. Nous souscrivons pleinement à ses recommandations appelant au renforcement de la Commission de consolidation de la paix et nous nous faisons l'écho des appels lancés par de nombreux autres intervenants tout au long de ce débat pour que des progrès soient réalisés concernant la première étape importante, à savoir garantir également au Fonds pour la consolidation de la paix des ressources durables et prévisibles par le biais des contributions statutaires.

À présent, dans l'esprit du partage des bonnes pratiques, j'aimerais mettre en lumière certaines mesures prises récemment par le Portugal, également dans le cadre de notre nouvelle stratégie pour la coopération pour le développement à l'horizon 2030.

Conscients de l'asphyxie causée par les dettes extérieures, le Portugal et Cabo Verde ont récemment célébré un accord en vue de convertir la dette en investissements dans l'action climatique. Il s'agit là d'une solution financière innovante, d'une nouvelle façon d'envisager le financement du développement.

Conscient de la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles des pays en développement, le Portugal a fourni un soutien budgétaire direct à plusieurs de ses partenaires de développement.

Afin de remédier aux causes profondes de la fragilité, le Portugal contribue à des programmes tels que le projet +Emprego (« Plus d'emplois » en français) lancé par l'Union européenne, dans la région de Cabo Delgado au Mozambique, destiné aux jeunes de 25 ans et moins, en aidant les entreprises à créer des emplois durables tout en respectant le principe de l'égalité des sexes.

Le Portugal s'est également engagé à renforcer la coopération internationale dans le domaine du numérique et à favoriser l'échange de compétences spécialisées et le partage d'expériences par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux tels que la Commission de la science et de la technique au service du développement des Nations Unies, ainsi que par l'entremise des réseaux régionaux comme l'Atlantic International Research Centre, basé au Portugal.

Pour terminer, en ces temps marqués par une profusion de conflits, des retards dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, la montée en flèche des besoins humanitaires et la multiplication des violations des droits humains, aucun d'entre nous, aussi bien les pays développés que les pays en développement, ne peut prétendre à juste titre en faire assez. La paix, le développement et les droits humains sont liés, et nous avons besoin de l'ONU pour veiller à ce qu'ils soient respectés.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Ravindran (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'une des principales missions du Conseil de sécurité. Ma délégation estime que le maintien de la paix est un enjeu important, nuancé et multidimensionnel et qu'il n'est pas seulement lié au développement commun.

Nos dirigeants se sont réunis récemment pour évaluer les progrès réalisés au niveau mondial dans la réalisation des objectifs de développement durable et ont convenu de la nécessité de prendre des mesures urgentes

pour inverser la tendance préoccupante à l'essoufflement de ces progrès. Ma délégation réaffirme que nous ne devons pas perdre de vue notre objectif en vidant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 d'une bonne partie de sa substance ou en sélectionnant uniquement certains de ses éléments, dans la théorie comme dans la pratique.

Le développement n'est pas la condition *sine qua non* de la paix et inversement, et c'est ce constat qui a poussé la communauté internationale à se réunir pour articuler et relier entre eux les 17 objectifs de développement durable. D'où la nécessité de garantir l'indivisibilité des objectifs de développement durable et de travailler ainsi à l'unisson à la réalisation de ces 17 objectifs.

Tant qu'il n'y a pas de ressources suffisantes, la paix reste hors d'atteinte, et le développement un rêve inaccessible. C'est pourquoi l'Inde, dans différentes instances, y compris dans le cadre de sa présidence actuelle du Groupe des Vingt, a œuvré en faveur de réformes des institutions financières internationales. Comme le suggère la note de cadrage (S/2023/870, annexe), nous devons nous employer à garantir un financement transparent et équitable et être vigilants quant aux dangers d'un financement non durable, qui conduit au cercle vicieux de l'engrenage de la dette.

De même, la paix reste hors d'atteinte dans des situations comme celles que nous avons vécues, lorsque l'ONU, qui représente la communauté internationale, n'a pas réussi à prévenir l'apartheid vaccinal pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ou encore l'inflation galopante des prix des denrées alimentaires, des carburants et des engrais, qui pénalise injustement les pays du Sud. Le fait qu'en l'absence de représentation, les pays du Sud ne peuvent pas faire entendre leur voix et sont oubliés, en dit long.

L'objectif de développement durable no 16, en particulier, appelle à la paix et, dans le même temps, à des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. L'Inde estime que seul un multilatéralisme durable et réformé, notamment par l'élargissement des catégories de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, permettra de garantir que l'ONU soit adaptée aux aspirations et aux besoins du XXIe siècle. Il est essentiel de choisir la paix, la coopération et le multilatéralisme pour bâtir un avenir collectif exempt de guerres, de conflits, de terrorisme, de course aux armements dans l'espace et des menaces posées par les technologies nouvelles et émergentes, entre autres choses.

Pour résumer, si une vision globale de la sécurité internationale doit englober l'interdépendance des trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits humains, il importe de se rappeler que cela ne signifie pas que le Conseil de sécurité doive assumer toutes ces fonctions. La sécurité est en effet multidimensionnelle, mais il n'est peut-être pas souhaitable que le Conseil s'occupe de tous les aspects, notamment ceux qui sont confiés à d'autres organes des Nations Unies.

Avant de conclure mon intervention, je ne prendrai pas plus de quelques secondes pour rejeter les observations injustifiées faites par l'un des représentants permanents ici présents au sujet de certaines parties de mon pays, auxquelles je ne m'abaisserai pas à répondre.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

M. Doualeh (Djibouti) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer la profonde gratitude de Djibouti à la Chine pour avoir organisé ce débat public sur un thème d'une importance vitale. Nous tenons également à remercier les intervenants de leurs contributions, qui nous aident grandement à approfondir notre compréhension des liens entre la paix, la sécurité et le développement. Leurs idées et leurs analyses contribueront sans aucun doute à orienter les actions des États Membres de l'ONU alors qu'ils s'efforcent de relever ces défis.

Paul Collier, un éminent économiste, a dit un jour dans une formule devenue célèbre que la guerre retarde le développement et, inversement, le développement retarde la guerre, soulignant ainsi la proposition principale selon laquelle le développement est au cœur des perspectives de prévention et de réduction des conflits. Selon certaines estimations, les conflits coûtent en moyenne 30 ans de croissance du produit intérieur brut, et les pays en situation de crise prolongée peuvent accuser un retard de plus de 20 points de pourcentage dans le règlement du problème de la pauvreté.

Outre le coût évident que les conflits entraînent du fait de la destruction des infrastructures, des pertes en vies humaines, des déplacements massifs, des crises des réfugiés et des sociétés brisées, leurs répercussions désastreuses à long terme sur les jeunes sans instruction, ce que l'on appelle les générations perdues, et, comme le rappellent les experts, les complexités créées par la militarisation de la politique, sont également importantes. Aussi sommes-nous d'accord avec le Secrétaire général pour dire que le développement durable est en définitive la seule façon de remédier aux causes multidimensionnelles de la violence et de l'insécurité. Nous sommes favorables au renforcement de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Ils peuvent en effet contribuer à la mise en œuvre de programmes complets qui favorisent une gouvernance inclusive, la justice et la

réconciliation et qui s'attaquent aux causes des conflits et de la violence. Ils sont indispensables pour appuyer les pays sortant d'un conflit et pour reconstruire les institutions, les infrastructures et les services sociaux afin que les acquis du développement ne soient pas perdus.

En cette ère de « polycrise », pour éviter l'exacerbation des tensions au sein des sociétés, les institutions multilatérales de développement doivent fournir des financements à grande échelle aux économies en difficulté du monde en développement et prendre des mesures pour apporter des changements dans l'objectif final d'établir un système financier international plus juste et plus équitable. Nous appelons toutes les parties concernées à déployer des efforts sérieux, constructifs et déterminés pour trouver une solution systémique à la crise de la dette. C'est une question de vie ou de mort. Les pays vulnérables et fragiles doivent bénéficier de l'appui le plus large possible tandis qu'ils s'efforcent de renforcer les capacités de l'État et de mettre en place des institutions adaptées à l'objectif visé.

Si nous voulons bâtir un monde plus pacifique et plus prospère, le Conseil de sécurité doit trouver des solutions à l'impasse qui s'aggrave et qui entrave son efficacité, son autorité et sa légitimité, avec des conséquences extrêmement négatives pour la paix et la sécurité dans le monde. Le Conseil doit exiger la mise en œuvre systématique de ses résolutions et s'en assurer. Un trop grand nombre de résolutions ne sont pas respectées, avec pour conséquence que les efforts de médiation sont sapés et que les saboteurs se déchaînent et s'enhardissent. Cela a pour effet que de trop nombreux conflits ne sont pas réglés et risquent de reprendre de plus belle, que de nouveaux conflits apparaissent, que les guerres d'agression se poursuivent, que la menace terroriste métastase et que nous sommes confrontés à une épidémie de coups d'État sur le continent africain, comme l'a dit le Secrétaire général.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont fait leurs preuves. Elles ont sauvé de nombreuses vies, mais du fait de l'évolution des conflits, ce qu'il faut maintenant, selon nous, dans de nombreuses situations, ce sont des opérations d'imposition de la paix, c'est-à-dire des missions dotées d'un mandat robuste, financées par des contributions statutaires, suffisamment équipées pour relever les nombreux défis de l'environnement hostile actuel, qui sont principalement dus à la menace terroriste.

Pour terminer, je voudrais dire qu'alors que nous nous apprêtons à entamer les négociations sur un nouveau Pacte pour l'avenir, les décisions que nous prenons aujourd'hui détermineront l'avenir que nous construirons collectivement. Créons une dynamique propice à un monde plus équitable, plus durable, plus pacifique et plus prospère.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce.

M. Sekeris (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la République populaire de Chine d'avoir organisé cette séance très importante.

La Grèce s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et je voudrais formuler les observations suivantes à titre national.

Le développement durable est aujourd'hui entravé par un contexte international caractérisé par de profondes incertitudes et des clivages géopolitiques. La paix et le développement durable sont des questions inextricablement liées qui sont tout à fait d'actualité, surtout dans le contexte de l'environnement mondial actuel, marqué par la violence, les conflits et les tensions géopolitiques, les urgences climatiques et l'augmentation des besoins humanitaires, et alors que nous sommes encore confrontés aux répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Comme nous le savons tous, l'inégalité et la pauvreté sont des facteurs importants d'exclusion sociale, qui conduisent souvent à des conflits, à des troubles sociaux et à l'instabilité politique. Le règlement pacifique des différends est l'une des grandes priorités de la candidature de la Grèce à un siège au Conseil de sécurité pour la période 2025-2026. Il ne fait aucun doute qu'il est indispensable de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la violence pour parvenir au développement durable. Toutefois, cela suppose de promouvoir la justice sociale et la participation politique. Cela suppose également de renforcer les institutions qui font respecter l'état de droit et protègent les droits humains. L'augmentation des inégalités au sein des pays et entre eux fait également peser une menace sur le développement durable en entravant la stabilité économique à long terme et la croissance verte et inclusive, ce qui nuit à la santé et à l'éducation. Le renforcement de la cohésion sociale et la facilitation de l'accès aux services sociaux de base et à la protection sociale réduisent la pauvreté et les inégalités et peuvent encourager de nouveaux contrats sociaux et l'inclusion sociale à l'échelle mondiale.

À cet égard, nous ne pouvons pas imaginer de priorité plus importante que la protection de la vie humaine. Selon les statistiques de l'Organisation mondiale de la Santé, plus de 250 000 femmes meurent chaque année dans le monde des suites d'une complication liée à la grossesse ou à l'accouchement. Dans ce contexte, le Ministère grec des affaires étrangères et une fondation basée à Londres se sont associés pour mettre en œuvre un programme

de médecine fœtale pour la période 2022-2025, un programme de développement phare mis en place dans les pays partenaires prioritaires sélectionnés que sont l'Albanie, l'Arménie, l'Éthiopie, la République de Moldova et la République de Macédoine du Nord, ainsi qu'au Kosovo. L'objectif est de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et périnatale par la formation à l'utilisation de l'échographie et la création d'unités de médecine fœtale afin d'améliorer la prise en charge des femmes enceintes.

Il est plus urgent que jamais d'utiliser stratégiquement le financement public du développement afin de mobiliser des ressources supplémentaires et d'aligner les investissements sur les objectifs de développement durable. Dans ce contexte, il importe de mentionner la stratégie « Global Gateway » de l'Union européenne, qui vise à mobiliser des investissements dans les pays partenaires, jusqu'à 300 milliards d'euros pour la période 2021-2027, afin de stimuler la connectivité et la transformation économique dans les domaines de la transition numérique, de l'énergie et des transports, et de renforcer les systèmes de santé, d'éducation et de recherche dans le monde entier.

La paix et la sécurité sont une condition préalable au développement durable, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous devons travailler ensemble pour défendre nos valeurs fondamentales et renforcer la capacité de l'ONU de s'acquitter de son mandat à cet égard. Le multilatéralisme a été et doit rester le moyen le plus efficace de régir les relations mondiales. Le respect du droit international et l'adhésion à ses principes sont essentiels au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons investir dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix et placer les femmes et les filles au centre des politiques de sécurité. Il importe de promouvoir le Nouvel Agenda pour la paix, et la Commission de consolidation de la paix a un rôle déterminant à jouer dans ce contexte.

Le Président (*parle en chinois*) : Il y a encore 12 orateurs et oratrices inscrits sur la liste. Il est déjà 18 heures. Je voudrais tout d'abord remercier les interprètes de continuer à nous fournir leurs services. J'espère également que tous les orateurs et oratrices limiteront la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes.

Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Molla (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je félicite la Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et la remercie d'avoir organisé ce débat public sur l'importante question du développement commun au service de la pérennisation de la paix. Je remercie les intervenants de leurs exposés éclairants.

Le lien entre la paix et le développement est bien établi. La paix et le développement sont complémentaires. La pérennisation de la paix dépend fortement de l'élimination des causes profondes des conflits et de la création d'un système social et financier qui réponde aux besoins des personnes et réduise les risques de conflit. Il est évident que sans la paix et la stabilité, nous ne pouvons pas envisager de développement. Dans le même ordre d'idées, si l'on n'élimine pas la pauvreté, si l'on ne s'attaque pas aux inégalités et si l'on ne crée pas de travail décent et d'emplois rémunérés, aucune paix ne peut être pérennisée.

La paix et la stabilité sont au cœur de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toutefois, les crises multiples et intriquées qui frappent aujourd'hui le monde entravent considérablement les initiatives de développement de nombreux pays en développement, ce qui les expose à un risque accru de résurgence d'un conflit. Il est très inquiétant que, à mi-chemin de l'échéance du Programme 2030, son objectif premier, celui de ne laisser personne de côté, reste difficile à atteindre, puisque seuls 12 % des objectifs de développement durable (ODD) sont en bonne voie, les autres étant menacés. Le déficit de financement qui permettrait de réaliser les ODD s'est creusé, passant de 2 500 milliards de dollars en 2015 au chiffre effarant de 4 300 milliards de dollars en 2022. En raison de la crise financière actuelle, nombre des pays en développement et les moins avancés ne peuvent plus supporter les efforts à consentir pour atteindre les ODD. Nous devons faire preuve d'une solidarité mondiale et adopter une réponse bien coordonnée, à la hauteur de l'ampleur et de la gravité de cette crise.

Je voudrais évoquer quelques éléments concernant la situation actuelle.

Premièrement, nous devons redynamiser les efforts de consolidation de la paix menés par les Nations Unies et accorder une attention particulière au dispositif de consolidation de la paix. Cette démarche doit aller de pair avec la détermination de mettre fin aux inégalités et aux injustices au sein des sociétés et entre elles, avec des investissements ciblés dans le renforcement des capacités et des institutions et avec la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. À cet égard, nous insistons sur le rôle de la Commission de consolidation de la paix, notamment pour ce qui est de tisser des liens entre les questions de développement et l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, il est primordial de reconnaître que la sécurité et le développement économique sont interdépendants. Il faut impérativement prendre systématiquement en compte le développement dans toutes les politiques du système des Nations Unies ; il convient également de favoriser des initiatives et mesures de soutien similaires au sein des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce, où l'on n'a pas suffisamment avancé dans la gestion des conséquences sur le développement. Les cadres de financement internationaux doivent en outre dépasser le modèle traditionnel des analyses coûts-bénéfices et proposer des approches novatrices. Nous renvoyons à cet égard au rapport conjoint du Secrétaire général et du Haut-Commissaire aux droits de l'homme (A/HRC/54/38), qui appelle à renforcer la coopération et la solidarité internationales afin d'accroître les ressources et la marge de manœuvre budgétaire dont disposent les pays et les populations. Ce rapport invite également les donateurs d'aide publique au développement à redoubler d'efforts pour respecter leurs engagements et accroître d'autres formes de coopération économique, telles que la réorientation de tous les droits de tirage spéciaux inutilisés au bénéfice des pays en développement.

Troisièmement, nous rappelons que les missions de maintien de la paix sont indispensables au renforcement des institutions et des capacités et à la création d'un environnement propice au développement général du pays hôte. Le Conseil de sécurité est chargé au premier chef d'exploiter le potentiel des opérations de maintien de la paix en intensifiant les activités de consolidation de la paix des missions dès leur lancement.

Quatrièmement, nous soulignons le lien entre la paix, le développement et l'aide humanitaire à l'ONU et nous renouvelons notre appel à la cohérence de l'action du système et à un accroissement des synergies et de la coordination dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les coordonnateurs résidents jouent un rôle capital dans la réalisation de ces objectifs.

Nous tenons enfin à évoquer les questions transversales qui ont indéniablement des répercussions sur les initiatives globales de développement d'un pays en faveur d'une pérennisation de la paix. Il s'agit notamment de réduire la fracture numérique et d'atténuer les effets néfastes des changements climatiques. On ne peut que s'alarmer du fait qu'environ 2,7 milliards de personnes, soit près d'un tiers de la population mondiale, n'ont pas accès à Internet, illustration flagrante de la pauvreté et de l'exclusion sociale à notre époque. Il est impératif de s'employer activement à réduire la fracture numérique entre les pays et les peuples, dans un souci de promotion de l'inclusion et l'équité. En écho au Secrétaire général, qui a rappelé que les souffrances inégales provoquées par les effets des changements climatiques comptent parmi les plus grandes injustices de ce monde, nous insistons sur le besoin urgent d'appliquer le programme relatif aux pertes et dommages et de garantir un financement approprié de l'action climatique.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Dvornyk (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous avons aujourd'hui l'occasion d'aborder des questions importantes d'ordre stratégique. Ma délégation regrette que le début de la discussion ait été entaché par des manipulations et des falsifications imputables à l'un des intervenants qui, au sujet de la guerre contre l'Ukraine, s'est bien gardé de mentionner le pays responsable de cette guerre. Cette omission est très révélatrice. Au lieu d'évoquer la cause profonde de la guerre, qui tient en deux mots, c'est-à-dire le sentiment impérialiste de la Russie, il a avancé toute une série de fausses raisons pour donner raison à l'agresseur et accuser la victime.

Le tout premier argument, concernant la prétendue expansion de l'OTAN en Ukraine, est un pur mensonge. Lorsque la tentative d'annexion de la Crimée a commencé en février 2014, l'Ukraine n'a pas cherché à adhérer à l'OTAN. Elle jouissait d'un statut hors-bloc consacré par la législation ukrainienne. Nous n'avons renoncé à ce statut que 10 mois plus tard, en décembre 2014, en réaction à l'agression russe et à l'occupation illégale des territoires ukrainiens souverains en Crimée et dans le Donbas. De plus, en 2022, après l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, deux autres pays, la Suède et la Finlande, ont été contraints de revoir leur neutralité : encore une belle prouesse de Poutine.

Ce qui est encore plus dangereux, c'est la tentative faite par cet intervenant de camoufler le néocolonialisme et le néo-impérialisme en invoquant le pilier Développement. Il nous a été conseillé d'accepter l'idée que le développement de tous les États, à l'exception des superpuissances, n'est possible que si les gouvernements nationaux oublient le principe, énoncé dans la Charte des Nations Unies, de l'égalité souveraine des États, et décident quelles alliances rejoindre et quels partenaires commerciaux choisir en fonction des sentiments de leurs grands voisins plutôt que de leurs propres intérêts nationaux.

Si nous étions prêts à remettre en cause notre engagement en faveur du développement, alors nous devrions absolument suivre ce conseil. Nous ne pouvons en aucun cas progresser sur la voie du développement si les projets et les actes d'agression visant la souveraineté et l'indépendance d'autres États sont tolérés et ne suscitent pas de réaction appropriée, en particulier de la part du Conseil de sécurité. L'agression russe contre mon pays en est un exemple frappant.

Selon l'évaluation rapide des dommages et des besoins menée conjointement par le Gouvernement ukrainien, la Banque mondiale, la Commission européenne et l'ONU, les dommages directs subis par l'Ukraine entre février 2022 et février 2023 s'élèvent à 135 milliards de dollars. Les ruptures des flux économiques et de la production, ainsi que les dépenses supplémentaires liées à la guerre, se sont chiffrées à 290 milliards de dollars. Quant aux besoins en matière de reconstruction et de relèvement, ils ont été estimés à environ 411 milliards de dollars. Ces éléments ont été considérés comme nos pertes nationales, mais il s'agissait de ressources qui faisaient partie de l'économie mondiale. Elles auraient amélioré sa résilience et sa capacité à relever les défis mondiaux, notamment ceux qui sont liés au développement durable.

Au surplus, les effets immédiats et mondiaux de cette guerre, marqués par la montée de l'insécurité alimentaire et énergétique, la rupture des chaînes d'approvisionnement et l'inflation, ont détérioré la santé et le bien-être des populations dans le monde entier, en particulier des plus vulnérables. Pour résoudre cette menace, il ne sert à rien de convaincre la partie qui se défend d'arrêter de résister et de faire des concessions à l'agresseur. Cela provoquerait de nouvelles guerres et ce ne serait alors qu'une question de temps avant que de nouveaux problèmes de développement surgissent à l'échelle mondiale.

Les États Membres de l'ONU rappellent régulièrement que les trois piliers d'action de l'ONU – Paix et sécurité, Développement et Droits de l'homme – sont d'une importance égale, intrinsèquement liés et interdépendants. Comme l'a dit un jour l'ancien Secrétaire général Kofi Annan,

> « la famille humaine ne jouira pas du développement sans sécurité, ne jouira pas de la sécurité sans développement et n'aura ni l'un ni l'autre sans respect des droits de l'homme ».

Il est évident que les pays qui livrent des guerres d'agression et sapent ainsi les perspectives de développement d'autres pays ne peuvent pas contribuer sincèrement au pilier du développement au niveau mondial. Nous répétons une fois de plus que le comportement agressif de la Russie continue de restreindre nos capacités à axer nos efforts sur la réalisation des objectifs de développement durable et que, dès qu'une paix globale, juste et durable sera instaurée en Ukraine, sur la base des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notre action en faveur d'un développement commun sera plus efficace.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'El Salvador.

M. Segura Aragón (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je tiens à vous exprimer notre gratitude, Monsieur le Président, pour l'organisation de cet important débat sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui accorde une attention particulière à la promotion d'une paix durable par le développement.

El Salvador reconnaît pleinement le lien intrinsèque qui existe entre la paix et le développement. La consolidation et le maintien de la paix sont indispensables pour permettre aux pays de parvenir à un développement durable. Quant aux inégalités, à la pauvreté et à la violence, elles sont quelques-uns des facteurs de conflit. C'est pourquoi nous sommes vivement préoccupés par l'évolution de la situation mondiale et le contexte géopolitique actuel. À l'heure où nous tenons ce débat, des millions de personnes sont touchées par la violence et les conflits. Ces phénomènes exacerbent à leur tour la pauvreté, engendrent davantage d'inégalités et accentuent les écarts en matière de développement.

Dans ce contexte, il est impératif de progresser dans le respect des engagements internationaux en matière de développement durable, afin de placer la prévention au centre de nos efforts, d'investir dans des politiques et des programmes sociaux qui favorisent l'inclusion et de mobiliser les ressources financières nécessaires à la consolidation de la paix. Il convient dès lors de chercher de nouveaux moyens de renforcer le lien intrinsèque entre la paix et le développement durable, en tenant compte des particularités et des besoins de chaque pays. Nous considérons que le lien entre la paix et le développement durable doit être abordé au sein du Conseil de manière régulière et systématique et que, le cas échéant, la coordination nécessaire doit être assurée avec d'autres organes de l'ONU, étant donné que le Conseil doit prendre des décisions, des mesures et des initiatives concrètes pour aborder de manière globale le lien entre la paix et le développement, en particulier dans les pays touchés par un conflit.

Dans notre examen national volontaire de la réalisation des objectifs de développement durable pour 2022, nous avons fait état de progrès notables sur les cibles et les indicateurs liés à la paix, à la justice et à des institutions fortes. Nous reconnaissons donc qu'il importe de continuer d'œuvrer à l'élimination de toutes les formes de violence et à l'édification de sociétés justes, pacifiques et inclusives. À cet égard, il y a lieu de relever que dans sa note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général souligne l'importance d'envisager la paix sous l'angle du développement durable et des droits humains. Il recommande notamment de fournir

un financement plus durable et plus prévisible en faveur des efforts de consolidation de la paix afin d'appuyer les stratégies nationales de prévention visant à remédier aux différentes causes et aux différents moteurs de la violence et des conflits.

Étant donné qu'il s'agit déjà d'un engagement pris par les États Membres dans la résolution 76/305 de l'Assemblée générale, El Salvador saisit cette occasion pour exprimer une fois de plus sa vive inquiétude face aux difficultés persistantes rencontrées pour mobiliser un financement suffisant, prévisible et durable en faveur de la consolidation de la paix. Dans le droit fil de ce que mon pays a déclaré dans d'autres instances, la mise en œuvre de cette importante résolution constitue une étape cruciale dans la concrétisation des nombreux engagements que nous avons pris concernant la consolidation de la paix. Il s'agit de prévenir l'apparition, l'escalade, la poursuite et la répétition des conflits, de s'attaquer à leurs causes profondes et d'honorer les engagements internationaux pris en matière de développement durable. Nous sommes fermement convaincus que cette démarche nous rapprochera d'un monde plus juste et plus pacifique.

Enfin, nous ne pouvons pas sous-estimer l'importance que revêtent les contributions des femmes et des jeunes dans les efforts déployés aux fins du développement durable et de la consolidation de la paix. Aussi, nous réaffirmons qu'il est important de garantir leur participation significative, ainsi que la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Nous remercions les membres du Conseil de l'attention qu'ils ont portée à nos observations, et nous espérons que ce débat contribuera sensiblement à l'édification d'un avenir pacifique et durable pour tout le monde.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole devant cet organe ce mois-ci, qu'il nous soit tout d'abord permis de vous souhaiter, Monsieur le Président, beaucoup de succès dans la conduite des importants travaux du Conseil de sécurité tout au long du mois de novembre. Nous sommes convaincus que, sous la direction de votre pays, cet organe sera en mesure de progresser dans l'exécution pleine et effective de son mandat, en particulier dans des contextes tels que celui de l'intensification du conflit israélo-palestinien, dans lequel un cessez-le-feu immédiat et durable est plus que jamais indispensable pour sauver le plus grand nombre de vies possible et mettre un terme au génocide en cours, ainsi que pour forger un horizon politique clair qui soit propice à la concrétisation de la solution des deux États. Nous saisissons également cette occasion pour exprimer nos remerciements pour l'organisation de cet important débat public et pour la note de cadrage (S/2023/870, annexe) établie dans le but d'orienter nos discussions, ainsi que pour les précieux exposés entendus plus tôt dans la journée.

Nous sommes d'avis que le Conseil de sécurité n'est pas l'organe approprié pour examiner les questions de développement, néanmoins nous reconnaissons que ses décisions dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales peuvent avoir une incidence positive sur le développement des nations. Cependant, les décisions ou l'absence de décisions de ce même organe peuvent parfois avoir des conséquences préjudiciables pour le bien-être et l'avenir de nations et de peuples entiers.

Le présent débat public nous offre cependant une occasion privilégiée de souligner l'importance que revêt le développement inclusif dans l'édification de sociétés justes, équitables et pacifiques, en tant que condition fondamentale pour prévenir, résoudre et surmonter les conflits et la violence, car rien n'est plus vrai que la formule éculée selon laquelle il n'y a pas de paix sans développement, pas plus qu'il n'y a de développement sans paix ; étant par ailleurs entendu qu'il n'existe pas de modèle de développement unique, et que chaque nation peut décider librement et en toute souveraineté de son propre destin et de sa propre vision du développement. Pour notre pays, par exemple, le développement inclusif et équitable est une politique centrale de la révolution bolivarienne depuis près de 25 ans dans le cadre de ses programmes sociaux, dans lesquels le pays a réinvesti le revenu national pour promouvoir l'élimination de la pauvreté, de l'exclusion sociale, de l'analphabétisme, de la faim et des maladies. Le Gouvernement vénézuélien inclut par conséquent chaque membre de notre société dans l'objectif final du développement, que nous considérons comme un droit humain universel, indivisible et inaliénable de tous nos concitoyens.

Pour toutes ces raisons, le Venezuela estime que la communauté internationale doit s'attaquer, de manière globale et conformément aux objectifs et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux normes du droit international, aux causes profondes des déséquilibres politiques, économiques et sociaux observés dans l'ordre international actuel, qui génère des

tensions, en plus de provoquer des conflits et d'en prolonger d'autres. Parmi ceux-ci figurent les conflits découlant de situations héritées du colonialisme ou résultant des intérêts étriqués de quelques puissances décadentes qui, aujourd'hui encore, au XXIe siècle, cherchent à exercer leur domination sur les nations et les peuples, ce qui, en fin de compte, empêche la réalisation de la justice sociale.

Le cas de la Palestine en est un exemple clair car, bien qu'il soit évident que le colonialisme et l'occupation étrangère figurent parmi les causes profondes de ce conflit prolongé et douloureux, le Conseil de sécurité se trouve paralysé par la décision du Gouvernement des États-Unis – principal partenaire et complice de la Puissance occupante dans la commission de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, d'actes d'extermination et d'un génocide contre le peuple palestinien –, sans se soucier des conséquences que cette décision délibérée et préméditée a eues sur la vie de centaines de milliers d'innocents assassinés depuis plus de 75 ans et empêchés de réaliser leur droit au développement.

Il est dès lors évident que, pour inverser les tendances négatives résultant du colonialisme, du pillage des ressources naturelles et d'une structure économique, financière et sociale mondiale injuste, nous devons d'urgence unir nos forces dans le cadre d'un multilatéralisme véritablement inclusif qui permette, sans plus tarder, de réformer, entre autres, les politiques et les normes sociales et économiques inhérentes à un système de production et à des modes de consommation qui ne sont pas viables pour la planète. La communauté internationale doit par conséquent mettre davantage l'accent sur la promotion du programme de développement durable. De même, les pays développés doivent honorer leurs engagements, notamment en ce qui concerne l'aide publique au développement, le transfert de technologies et les changements climatiques. Par ailleurs, dans le domaine économique, ils doivent respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées ; accorder un traitement spécial et différencié aux pays en développement ; promouvoir le commerce équitable ; coopérer à la restructuration de la dette souveraine ; et aider les pays du Sud à atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux qui découlent du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sans conditionnalités.

L'histoire récente nous a montré que l'imposition de modèles ou de visions, de même que l'ingérence dans des affaires qui relèvent par essence de la compétence nationale des États, et les déséquilibres socioéconomiques, y compris l'exclusion, les inégalités et l'injustice sociale, font souvent partie des causes structurelles des conflits. Les pays qui ont leurs propres projets de développement, dont plusieurs figurent même à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, ont souvent été victimes d'ingérence, de déstabilisation politique, voire d'une'intervention militaire, pour la simple raison que leurs décisions souveraines n'allaient pas dans le sens des intérêts économiques ou géopolitiques de tierces parties. Les exemples ne manquent pas, que ce soit en Afrique ou au Moyen-Orient, et même en Amérique latine et aux Caraïbes, notre région.

À cet égard, le Venezuela considère qu'il est de la plus haute importance non seulement de respecter strictement les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, mais aussi de garantir aux populations les moyens de subsistance indispensables et de créer les bases d'un développement inclusif, durable, juste et équitable. Un développement fondé sur la justice sociale doit dès lors faire partie de tout processus qui vise réellement à garantir la paix à court, moyen et long terme. Pour cela, il faut aussi mettre fin à toutes les formes d'interventionnisme ou de prétendue domination néocoloniale.

Cependant, cette condition *sine qua non* du développement durable est une tâche ardue pour plus de 30 pays dans le monde, dont le Venezuela, qui subissent quotidiennement les assauts lancés par des régimes criminels prenant la forme de mesures coercitives unilatérales, imposées illégalement et en violation flagrante de toutes les normes du droit international. Ces mesures sont délibérément et cruellement calculées de sorte à porter atteinte au droit au développement de plus d'un tiers de l'humanité. Un monde réellement pacifique et prospère continuera d'échapper à l'humanité tant que nous ne mettrons pas fin de manière complète et sans condition à l'imposition et à l'application de ces sanctions déguisées, qui créent une véritable crise systémique dans un monde qui n'est pas seulement plus interconnecté, mais aussi plus polarisé et plus agité.

D'une manière ou d'une autre, les mesures coercitives unilatérales favorisent un environnement qui n'est propice ni au dialogue, ni à la compréhension, ni à la confiance mutuelle. Bien au contraire, elles suscitent des tensions, exacerbent les divisions et aggravent les crises multiformes en cours. C'est une réalité qui ne fait que nous éloigner de la voie du développement.

Pour terminer, la République bolivarienne du Venezuela, qui fait partie d'une région qui se présente au monde comme une zone de paix et dans laquelle le développement global et inclusif est au cœur des priorités des gouvernements, réaffirme son engagement ferme à participer de manière active et constructive, toujours guidée par

des valeurs fondamentales telles que la coopération et la solidarité internationales, à tous les efforts visant à faire du développement durable et de la paix une réalité pour tous les peuples du monde. Nous sommes convaincus de vivre dans une communauté d'avenir partagé pour l'humanité, dans laquelle nous sommes notamment unis autour du même désir de concrétiser les trois piliers de l'Organisation.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Alwasil (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma sincère gratitude à la République populaire de Chine pour avoir organisé le présent débat public sur le thème « Mettre le développement commun au service de la pérennisation de la paix ». En effet, nous devons plus que jamais débattre de cette question de manière approfondie et constructive, compte tenu de son importance, de sa sensibilité et de son incidence sur la stabilité de la paix et de la sécurité internationales. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, M^me^ Dilma Rousseff et M. Jeffrey Sachs de leurs exposés très utiles.

Les échanges de vues sur les façons de mettre le développement commun au service de la pérennisation de la paix, l'adoption d'une approche globale pour aider les pays touchés par un conflit à asseoir une paix pérenne en promouvant la paix et en renforçant leurs capacités dans le domaine du développement durable, et la lutte contre les causes profondes des conflits, telles que le développement déséquilibré et inégal, sont sans nul doute des questions qui requièrent une coopération internationale afin de surmonter les différents obstacles au développement durable au niveau international.

Le Royaume d'Arabie saoudite appuie tous les efforts déployés pour instaurer la sécurité et la stabilité tout en mettant l'accent sur le développement global et le dialogue et en apaisant les tensions. Nous exhortons les pays de notre région à éviter l'escalade et à privilégier les échanges qui permettent de répondre aux espoirs et aux aspirations des peuples de la région et du monde entier grâce à un multilatéralisme fondé sur les principes de l'ONU. L'objectif est de renforcer la coopération internationale en vue de relever les défis auxquels notre monde est confronté, grâce à une participation active susceptible de conduire à un monde plus juste et plus pacifique et d'offrir un avenir prometteur à nos peuples et aux générations futures.

Il existe une myriade de problèmes communs à surmonter pour assurer le développement socioéconomique à l'échelle internationale. Les plus importants d'entre eux sont le manque de nourriture et d'énergie, la rigidité des chaînes d'approvisionnement et les enjeux liés à l'environnement et aux changements climatiques. Le règlement de ces problèmes est un objectif prioritaire pour mon pays et il requiert des efforts internationaux concertés, ainsi que la promotion de la coopération et d'une approche unie, juste et équilibrée pour faire face aux défis environnementaux de plus en plus pressants.

Le Royaume d'Arabie saoudite a proposé des initiatives en faveur de la protection de l'environnement, notamment le boisement durable et la réduction des émissions, afin de promouvoir le développement dans des pays qui offrent des possibilités d'investissement et se présentent comme des partenaires internationaux dans de nombreux domaines liés à la sécurité, à l'économie et au développement. Ces efforts doivent être compatibles avec l'Accord de Paris sur les changements climatiques et tenir compte de la nécessité de passer progressivement à diverses sources d'énergie plus durables et de contribuer à l'équilibre des marchés de l'énergie en investissant dans l'énergie fossile et ses technologies propres au cours des 20 prochaines années. L'objectif est de répondre à la demande mondiale croissante tout en satisfaisant les intérêts des producteurs et des consommateurs et en épargnant au monde les effets néfastes de politiques irréalistes, qui excluent des sources d'énergie essentielles et ne tiennent pas compte de leurs répercussions négatives sur les chaînes d'approvisionnement internationales, l'inflation, la hausse des prix de l'énergie, l'augmentation du chômage et d'autres conséquences préjudiciables sur le plan socioéconomique et en matière de sécurité.

Le Royaume d'Arabie saoudite a toujours été un pionnier dans le domaine du développement durable. Nous avons lancé deux initiatives, à savoir l'Initiative verte saoudienne et l'Initiative verte pour le Moyen-Orient, afin d'appuyer les efforts menés aux niveaux national et régional à cet égard. Nous avons annoncé des objectifs ambitieux pour diversifier les sources d'énergie et promouvoir l'efficacité de leur production et de leur consommation. Nous avons aussi proposé des initiatives destinées à protéger l'environnement et à promouvoir le boisement durable. Nous nous sommes engagés à réduire les émissions de 278 millions de tonnes par an d'ici à 2030, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2060. Cela s'inscrit dans le droit fil des plans de développement et de diversification économique du Royaume.

Le Royaume d'Arabie saoudite collabore avec ses partenaires internationaux pour atténuer les effets néfastes des conflits armés et leurs répercussions sur la sécurité alimentaire, comme le fait de compromettre la

mise en œuvre des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif visant à éliminer la faim. Nous soulignons que des efforts doivent être faits pour faciliter les exportations de céréales et d'autres denrées alimentaires, car la hausse des prix alimentaires entraînera la famine.

Le Royaume d'Arabie saoudite a apporté une contribution considérable en la matière, puisque notre contribution globale dans le domaine de la sécurité alimentaire et agricole s'élève à près de 2,89 milliards de dollars. Avec les pays frères de la région, notre pays a annoncé l'allocation de 10 milliards de dollars à cette fin, grâce à la coordination et à l'unification des efforts de 10 fonds de développement aux niveaux national et régional.

Afin de consolider son engagement à œuvrer en faveur de la durabilité des ressources mondiales en eau et de garantir la capacité des communautés du monde entier à accéder à des ressources en eau propre, le Royaume d'Arabie saoudite a annoncé la création d'une organisation mondiale de l'eau, dont le siège sera à Riyad.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir fait de la séance d'aujourd'hui la manifestation phare de la présidence chinoise de novembre. Elle vise à mettre l'accent sur les causes profondes des conflits et sur la nécessité d'adopter une approche globale pour aider les pays touchés par un conflit en mettant le développement commun au service de la pérennisation de la paix.

De l'avis de ma délégation, nous devons nous efforcer de mettre à profit nos compétences afin d'instaurer la paix et la sécurité par le biais du développement commun pour le bien commun de l'humanité, d'autant plus que nos institutions et nos valeurs fondamentales sont actuellement remises en question de manière flagrante et éhontée. C'est l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon qui a déclaré qu'une sécurité socioéconomique ancrée dans le développement durable était la pierre angulaire de la paix et de la sécurité pour tous les peuples. C'est la clef qui permettra de régler tous les problèmes parce qu'elle nous permet d'examiner toutes les grandes questions, à savoir la pauvreté, les changements climatiques, l'environnement et la stabilité politique, comme les éléments d'un tout.

Dans un rapport publié en 2022, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, convoqué par le Conseil des droits de l'homme afin d'assurer le suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, signale que les pays en développement les plus pauvres consacrent en moyenne 14 % de leurs revenus aux intérêts de leur dette, soit près de quatre fois plus que les pays développés. En fait, la réalité de l'architecture financière internationale actuelle est que plus la situation d'un pays est difficile, moins il est probable qu'il reçoive une aide, et plus la perspective d'un abaissement de sa cote de crédit et d'un durcissement des conditions de prêt est susceptible de plonger ce pays dans un nouveau cercle vicieux de pauvreté.

Après avoir traversé les turbulences économiques de l'année dernière et stabilisé sa situation grâce à des mesures politiques difficiles, prises en consultation avec ses partenaires de développement, Sri Lanka souligne qu'il importe de faire de la réforme de l'architecture financière internationale une priorité dans notre quête de développement commun. Notre propre expérience et celle du monde entier ont montré que la réforme de l'architecture financière internationale est un impératif mondial. Une assistance internationale doit être fournie par le biais d'institutions multilatérales aux pays qui en ont besoin lorsqu'ils sont sur la voie du relèvement, et non lorsqu'ils sont au bord de l'effondrement.

Le fait est que les tendances mondiales actuelles n'incitent pas à l'optimisme. Les pays en développement sont les plus touchés par les changements climatiques et la perte de biodiversité, ainsi que par la guerre et l'insécurité. La plupart des pays en développement ne sont pas responsables des conflits mondiaux, des changements climatiques, ni de la perte de biodiversité.

Le développement et la pérennisation de la paix nécessitent une compréhension des causes profondes des conflits et de l'insécurité. Nous pouvons tous constater que les initiatives de développement commun peuvent contribuer à lutter contre les causes profondes des conflits, telles que la pauvreté, les inégalités et le manque d'accès aux ressources. En favorisant un développement inclusif et durable, les nations peuvent réduire les disparités socioéconomiques et créer des perspectives pour tous, réduisant ainsi le risque de conflit découlant du mécontentement de la population. Il nous a été rappelé qu'il y a encore beaucoup à faire, mais cela reste un enseignement capital. Nous ne pouvons pas apporter la paix et la sécurité aux populations simplement en signant un accord. En fait, la plupart des accords de paix ne durent pas.

Les projets de développement commun nécessitent souvent une coopération et une collaboration entre les nations. En œuvrant de concert à la réalisation d'objectifs de développement partagés, les efforts de développement

commun peuvent contribuer à créer des sociétés stables et résilientes en investissant dans les infrastructures, l'éducation, les soins de santé et d'autres services essentiels grâce auxquels les nations peuvent renforcer leur tissu social, améliorer leurs structures de gouvernance et renforcer leurs capacités à résister à divers défis. Nous avons également constaté qu'ils impliquent souvent une coopération et une intégration régionales. En promouvant l'intégration économique, les infrastructures, la connectivité et les partenariats commerciaux, les nations peuvent favoriser l'interdépendance et établir des relations mutuelles et bénéfiques. Les efforts de développement commun peuvent permettre de faire face aux menaces transnationales telles que les changements climatiques, le terrorisme, la criminalité organisée et les pandémies.

Comme nous l'avons vu, les initiatives de développement commun peuvent également favoriser la cohésion sociale au sein des sociétés en réduisant les inégalités et la marginalisation, et en contribuant à l'élimination de la pauvreté. M. Jeffrey Sachs, qui a présenté un exposé au Conseil ce matin, a fait remarquer il y a quelque temps que la fin de la pauvreté n'est pas une question de charité, mais une question de justice, et que nous pouvons mettre fin à la pauvreté grâce à la volonté politique nécessaire et à l'action collective. Par conséquent, en garantissant que tous les individus ont accès sur un pied d'égalité aux opportunités, aux ressources et aux services, le développement commun peut contribuer à construire des sociétés inclusives où les personnes se sentent valorisées et ont un sentiment d'appartenance. Les efforts de développement commun peuvent également jouer un rôle préventif en luttant contre l'émergence d'idéologies extrêmes et en renforçant la gouvernance et l'état de droit.

Enfin, les projets de développement commun peuvent offrir des possibilités de coopération diplomatique et de dialogue entre les nations. Les efforts de collaboration dans des domaines comme les infrastructures, le développement, le commerce et les échanges culturels peuvent créer des plateformes d'interaction diplomatique et ériger des ponts entre les pays. Souvent, comme le montre notre expérience, le développement commun privilégie l'autonomisation des populations locales en faisant participer les communautés aux processus de prise de décisions, en garantissant leur participation et en favorisant leur bien-être économique et social.

Je voudrais terminer en rappelant les mots de Hailé Sélassié, qui a dit que nous ne devons pas perdre de vue la Charte des Nations Unies, qui exprime les aspirations les plus nobles de l'humanité, à savoir la renonciation au recours à la force comme mode de règlement des différends entre États, la garantie des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, et la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

Prenons conscience que les inégalités et les clivages majeurs, notamment en matière d'économie et de technologie, s'ils persistent, créeront un climat qui n'est pas propice à la paix et à la sécurité ni à la protection des droits humains. Ces clivages ne pourront être surmontés que lorsque nous prendrons conscience que la planète elle-même forme un tout intégré et que le développement commun est l'affaire de tous. Il ne peut s'agir d'un jeu à somme nulle, comme certains l'ont dit. Retrouvons notre boussole morale, qui semble aujourd'hui nous avoir abandonnés.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Gaouaoui (Algérie) (*parle en anglais*) : Je félicite la Chine de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre et je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir choisi un thème d'actualité pour le présent débat public.

Je voudrais insister sur les principaux points suivants.

Premièrement, la pérennisation de la paix nécessite une approche globale, intégrée, cohérente et transversale. Le développement est l'un des principaux piliers de cette approche. Comme nous le savons, conflits et développement sont étroitement liés. Investir dans un développement inclusif et durable, en mettant l'accent sur la lutte contre les causes profondes du sous-développement, est le moyen le plus efficace de prévenir les conflits.

Deuxièmement, les conflits et la fragilité restent le plus grand obstacle à la réalisation des aspirations inscrites dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Par conséquent, la réalisation des objectifs de développement durable constitue la meilleure réponse aux conflits et aux crises. Toutefois, la mise en œuvre efficace de ce programme de développement nécessite d'appuyer les États et les gouvernements sur le long terme, en mettant l'accent sur le soutien aux initiatives dirigées par les pays et sur la capacité des États Membres à intégrer ces objectifs dans leurs programmes de développement.

Troisièmement, la prévention et le développement se renforcent mutuellement. Si le sous-développement crée un terrain propice au déclenchement des conflits, le développement reste un élément clef pour en éliminer les causes profondes. Les conflits et les crises politiques qui affectent le continent africain sont intrinsèquement

liés aux conditions socioéconomiques désastreuses de la population. La région du Sahel est l'une des zones les plus touchées à cet égard. Nous attendons avec intérêt le rapport du Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, qui a pour but d'évaluer la situation au Sahel et de formuler des recommandations sur les moyens d'encourager la mobilisation internationale et d'apporter des réponses aux problèmes complexes de la région.

Quatrièmement, le développement est crucial dans les processus de relèvement après les conflits pour aider à renforcer l'aptitude des gouvernements et des personnes à prévenir les crises, à y faire face et à s'en relever grâce à une inclusion socioéconomique accrue. Il faudrait appuyer les efforts de consolidation de la paix qui favorisent le développement dans les contextes d'après-conflit en offrant la possibilité d'utiliser les contributions statutaires au budget de l'ONU au profit du Fonds pour la consolidation de la paix.

Cinquièmement le financement du développement et des objectifs de développement, la réalisation du développement durable et l'obtention d'une croissance économique inclusive et durable dans les pays en développement supposent de consolider la paix, la sécurité et la stabilité. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité de politiques et d'institutions de gouvernance robustes pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, nous insistons sur le rôle central du développement dans l'instauration d'une paix pérenne, la lutte contre les causes profondes des conflits, la promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Ce rôle est d'autant plus crucial au vu des difficultés rencontrées par les pays en développement pour réunir les fonds voulus afin de venir à bout de la pauvreté, de réduire les inégalités et d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Dans ce contexte, il est primordial que les pays développés tiennent leurs engagements en matière d'aide publique au développement et de financement de l'action climatique, au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de façon à répondre aux besoins pressants des pays en développement en termes d'atténuation et d'adaptation et à rendre opérationnel le fonds pour les pertes et les préjudices.

Sixièmement, convaincu que la sécurité et la stabilité en Afrique sont liées au développement, mon pays contribue au développement du continent africain de plusieurs manières. En 2020, l'Algérie a décidé d'allouer 1 milliard de dollars au financement d'un projet de développement à l'échelle du continent, axé sur l'intégration africaine, par l'intermédiaire de l'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement. Cela s'ajoute à une multitude de programmes ordinaires de renforcement des capacités et d'assistance technique au profit des pays africains frères. L'Algérie ne doute pas un instant que l'annulation de la dette de nombreux pays africains constituerait un moyen de favoriser leur développement économique. Par conséquent, au cours de la décennie écoulée, elle a participé à l'annulation de plus de 1,5 milliard de dollars de dette, pour 16 pays en développement. De plus, l'Algérie est l'un des membres fondateurs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui se propose de remédier aux problèmes de développement de l'Afrique dans une logique nouvelle en vue de réduire la pauvreté, de mettre l'Afrique sur la voie du développement durable, d'en finir avec la marginalisation de l'Afrique, de renforcer la gouvernance et d'autonomiser les femmes.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La délégation sierra-léonaise félicite la Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous vous félicitons par ailleurs, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public. Nous remercions les intervenants de leurs contributions très utiles de ce jour.

Alors que les conflits prolifèrent et que les crises mondiales se multiplient, la promotion d'une paix durable par un développement commun trouve un écho dans l'appel à une action collective et solidaire pour remédier aux causes profondes des conflits qui ont trait au développement et servir les intérêts de tous. Il faut donc s'attaquer aux problèmes mondiaux complexes d'aujourd'hui et opposer une réponse efficace aux menaces dans une logique de partenariat et dans l'esprit du multilatéralisme.

En conséquence, nous devons renouveler notre engagement de nous acquitter des obligations qui nous incombent, en vertu de la Charte des Nations Unies, de prévenir et de régler les conflits, d'œuvrer au développement durable en gérant l'incertitude économique et d'être résilients dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les États auront ainsi les moyens de remédier aux problèmes touchant la paix et la sécurité mondiales.

Les incertitudes et les crises croisées à l'échelle planétaire précipitent de plus en plus de gens dans l'extrême pauvreté partout dans le monde, avec des inégalités qui se creusent et des vulnérabilités qui s'accroissent. Il

est donc plus difficile de combler l'écart existant entre les riches et les pauvres. De ce fait, l'élimination de l'extrême pauvreté et la résorption des inégalités dans les sept ans seulement qui restent pour atteindre les objectifs fixés au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 confinent sans cesse davantage à l'impossible.

Dans un contexte marqué par une incertitude à la hausse et des risques persistants en matière de stabilité financière, le fardeau de la dette qui s'alourdit encore pour les pays les moins avancés nous empêche toujours d'investir suffisamment dans la concrétisation des ODD. Face à ces défis mondiaux, nous insistons sur la nécessité pour les pays développés de s'associer aux pays les moins avancés et aux pays en situation de fragilité pour bâtir des sociétés pacifiques et prospères en renforçant l'aide au développement, le financement de l'action climatique et le transfert de technologie. À cette fin, nous soulignons qu'il faut tenir les engagements pris dans le cadre du Plan d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

Par ailleurs, nous mettons l'accent sur le fait qu'il est impératif de renforcer la coopération mondiale en vue d'endiguer la dette publique, d'envisager l'annulation de la dette, en particulier pour les pays vulnérables et fragiles, et de faire en sorte que les droits de tirage spéciaux inutilisés puissent être réaffectés aux pays en développement qui en ont besoin.

La Sierra Leone réaffirme qu'elle souscrit avec enthousiasme à la proposition du Secrétaire général d'un plan de relance des ODD pour les pays en développement, et que la communauté internationale doit travailler de concert et s'accorder sur une nouvelle architecture financière internationale qui garantisse que des fonds soient automatiquement investis en faveur de transitions justes, inclusives et équitables pour tous les pays.

Nous accueillons également avec satisfaction l'appel du Secrétaire général en faveur d'un Nouvel Agenda pour la paix, avec ses 12 séries de propositions concrètes pour agir dans cinq grands domaines prioritaires. Nous souscrivons aussi à l'appel qu'il a lancé aux institutions financières internationales pour qu'elles alignent les mécanismes de financement afin de contribuer à la lutte contre les causes profondes de l'instabilité au moyen d'un développement durable inclusif.

Les pays développés continuent d'enregistrer des progrès en ce qui concerne les technologies associées à la quatrième révolution industrielle, tandis que les pays du Sud, en particulier les pays les moins avancés, ont du mal à combler leur retard sur les technologies de première et deuxième générations.

En outre, la fracture technologique et numérique alarmante creuse encore les inégalités. Les pays du Sud ont fait d'immenses percées en matière de science, de technologie et d'innovation. Toutefois, il nous faut maintenant renforcer l'unité et la solidarité entre eux et accroître la collaboration dans les domaines de la science et de la technologie. Nous estimons que cela favorisera la création d'un écosystème fertile pour le développement, l'innovation et la diffusion de connaissances et d'inventions liées à la science, à la technologie et à l'innovation. Nous devons travailler collectivement pour garantir à tout le monde un accès universel, abordable et équitable à Internet et au haut débit.

Pour l'avenir, il importe d'avoir à l'esprit que la paix n'est pas tenable dans un pays ou une région où règne le dénuement socioéconomique, où la jouissance des droits humains fondamentaux, tels que la liberté d'expression, fait défaut, et où il n'y a pas d'actions transformatrices, de financements adéquats et de coopération sur tous les aspects intriqués de la paix, de la sécurité et du développement. Tout cela s'impose d'urgence pour réaliser des progrès ô combien nécessaires sur la voie du développement durable. Nous devons conserver leur importance aux ODD au cœur de la consolidation de la paix.

De plus, on ne saurait trop insister sur le lien qui existe entre la paix, le développement et la question humanitaire, et un financement adéquat s'impose à l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix. Les institutions financières internationales ont un rôle crucial à jouer à cet égard. Nous espérons sincèrement que le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général aura pour effet d'accroître l'investissement dans la prévention des conflits et dans la consolidation de la paix, et d'aider les pays qui figurent à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, notamment en continuant d'apporter un soutien financier aux pays dont elle n'est plus officiellement saisie, afin de renforcer la résilience et de pérenniser la paix grâce à un développement partagé.

Par ailleurs, en tant qu'États Membres de l'ONU, nous devons réaffirmer notre attachement à la liberté, à la justice, à la démocratie, à la tolérance, à la solidarité, à la coopération et au dialogue, et faire preuve de tolérance pour nous assurer un avenir pacifique commun.

Pour terminer, je souligne que la Sierra Leone reste déterminée à réaliser la vision et les objectifs du Programme 2030 et aux ODD pour parvenir au développement durable. Nous nous engageons donc une nouvelle fois à travailler avec les partenaires de développement sur le terrain, du système des Nations Unies aux institutions financières internationales, en passant par les partenaires

bilatéraux et les organisations non gouvernementales, dans le cadre de nos efforts visant à transformer notre économie, à bâtir des systèmes résilients et finalement à arriver à une paix durable par la concrétisation des objectifs de développement durable.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burkina Faso.

M. Ganou (Burkina Faso) : Au nom du Burkina Faso, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, pour votre présidence du Conseil de sécurité en ce mois de novembre. Je vous remercie également pour l'organisation et la présidence de ce débat important et chargé d'enjeux. Son thème, « Mettre le développement commun au service de la pérennisation de la paix », est à la fois pertinent et d'actualité et, de ce fait, intéresse à la fois les États en situation de conflit et les États confrontés à une crise sécuritaire liée au terrorisme, comme c'est le cas du Burkina Faso.

Si on reconnaît que le terrorisme au Burkina Faso est l'instigation de nébuleuses terroristes, le Gouvernement burkinabé ne perd pas de vue que ces nébuleuses ont profité de situations internes favorables à leur pénétration et à leur prolifération. En effet, la jeunesse au chômage et les populations frustrées par les systèmes successifs de gouvernance non vertueuse ont constitué un terreau fertile pour le développement de ce phénomène. C'est pourquoi, sous le leadership de S. E. M. Ibrahim Traoré, Président de la transition, Chef de l'État du Burkina Faso, il est entrepris un certain nombre d'initiatives en vue d'améliorer la gouvernance et de promouvoir le développement à la base, notamment : la refondation de l'État ; l'initiative de la reconstruction des routes dans les zones à forts défis sécuritaires ; la promotion de l'entrepreneuriat communautaire, qui ambitionne de faire participer directement les Burkinabé à des projets majeurs du pays ; et l'initiative présidentielle pour la production alimentaire, dont le but ultime est d'assurer l'autosuffisance alimentaire au Burkina Faso. Je tiens à souligner ici que la Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme prévoit des axes autres que ceux consacrés à la lutte militaire. Il s'agit de la promotion de divers secteurs de développement pour combler les déficits capacitaires de l'État.

La coopération et le partenariat au niveau régional sont essentiels pour relever les défis complexes du lien critique entre développement et paix. C'est dans ce cadre que s'inscrit la prise de conscience de la communauté des défis – sécuritaires, climatiques, et de développement – que nous partageons avec les deux autres pays du Sahel central, les plus éprouvés par le terrorisme : le Niger et le Mali. Cette prise de conscience se manifeste par le renforcement de la coopération entre les trois États et s'est matérialisée par la signature, le 16 septembre, de la Charte du Liptako-Gourma, instituant l'Alliance des États du Sahel, démontrant la volonté des chefs d'État des trois pays de créer un cadre permanent de défense collective et d'assistance mutuelle. Le Burkina Faso, comme tous les pays du Sahel, lance ainsi un appel à une assistance internationale globale pour renforcer sa capacité à lutter contre les activités criminelles et terroristes, renforcer les contrôles aux frontières et promouvoir la coopération régionale pour le développement.

Le maintien de la paix ne peut pas à lui seul créer une paix durable si les conditions qui ont mené au conflit restent inchangées. Nous devons accompagner les solutions politiques d'investissements à long terme dans un développement équitable et durable. Le Fonds pour la consolidation de la paix est un outil important à cet égard, en soutenant des projets cruciaux dans les pays sortant d'un conflit. Pour plus d'efficience, un financement plus prévisible et flexible est nécessaire.

En conclusion, une paix durable nécessite que nous tirions des leçons du passé. Le sous-développement, les inégalités, la mauvaise gouvernance, et j'en passe, sont des prédicteurs fiables des conflits. Si nous sommes engagés au sujet du maintien de la paix, nous devons accorder une attention accrue au développement durable en mobilisant les ressources et la coopération multilatérale nécessaires pour relever les pays pauvres et fragiles.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Soudan du Sud.

M^me^ Adeng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Le Soudan du Sud félicite la présidence du Conseil et le reste de la communauté internationale de l'attention qu'ils portent au lien crucial entre paix et développement. C'est au nom du Gouvernement et du peuple sud-soudanais que je prends la parole sur le sujet vital présenté dans la note de cadrage (S/2023/870, annexe) préparée pour le débat public d'aujourd'hui.

Le Soudan du Sud prend acte de l'interdépendance entre la paix et le développement, et nous sommes conscients que les défis auxquels nous sommes confrontés nécessitent une approche globale. Tandis que nous naviguons les écueils que présente le panorama mondial, le Soudan du Sud se conforme aux principes mis en relief dans la note de cadrage, tout en soulignant qu'il est urgent de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de promouvoir le développement durable. Le Soudan du Sud trouve dans le contexte historique présenté dans la note de cadrage, qui remonte aux délibérations tenues dans les années 90, un écho à son

propre parcours. Nous reconnaissons l'importance d'intégrer le développement dans les efforts de consolidation de la paix et nous apprécions la compréhension accrue dont témoignent les divers débats publics organisés par différentes présidences au cours de la dernière décennie.

Comme beaucoup d'autres, notre pays a constaté les conséquences dévastatrices qu'ont les conflits sur nos populations. Les chiffres alarmants évoqués dans le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Tendances mondiales 2022*, soulignent à quel point il est impératif de repenser les stratégies et les approches du maintien de la paix. Le Soudan du Sud s'engage à participer activement aux discussions dans le cadre de ce débat public, à partager ses expériences et à apprendre auprès de la communauté mondiale. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général António Guterres lorsqu'il insiste sur le fait que le développement durable incarne l'approche globale requise pour s'attaquer aux facteurs multidimensionnels de la violence et de l'insécurité. En ce qui nous concerne, le développement inclusif, tel que présenté dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, n'est pas simplement un objectif, c'est la voie qui mène à une paix et une stabilité durables.

Conscient des défis auxquels sont confrontés les pays touchés par un conflit, le Soudan du Sud relaie l'appel à assortir l'aide humanitaire à court terme d'investissements à long terme dans le développement. Nous soulignons que, pour pérenniser la paix, il importe de promouvoir un sentiment d'appropriation, de cultiver les facteurs internes de développement et de renforcer la résilience aux chocs. Le Soudan du Sud prend également acte des problèmes multidimensionnels mis en relief dans la note de cadrage, comme les difficultés financières et la fracture technologique. Nous sommes prêts à participer à la discussion sur la manière dont la communauté internationale peut, collectivement, remédier à ces problèmes et veiller à ce que toutes les nations, indépendamment de leur situation, aient un accès égal aux bienfaits du développement.

Dans cet esprit, nous formulons les recommandations suivantes.

Premièrement, nous devons investir dans les infrastructures. Nous sommes convaincus que renforcer l'appui international et les investissements dans les projets d'infrastructures critiques, comme les technologies liées à la sécurité alimentaire, les routes, l'énergie et l'approvisionnement en eau, peut permettre de remédier aux causes profondes d'un développement déséquilibré et insuffisant, et que des infrastructures améliorées peuvent apporter une contribution notable à la croissance économique et à la stabilité.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renforcement des capacités, le Soudan du Sud insiste sur l'importance de programmes ciblés de renforcement des capacités afin d'améliorer les compétences et aptitudes de la main-d'œuvre locale, en investissant dans l'éducation et la formation professionnelle, ce qui peut permettre aux citoyens d'être au fondement d'un développement durable.

Troisièmement, pour ce qui est de la création d'emplois, le Soudan du Sud propose des initiatives dans ce sens, axées en particulier sur les jeunes. Les programmes qui stimulent l'activité économique, comme ceux à destination des petites et moyennes entreprises, peuvent atténuer le risque de conflit en créant des possibilités d'emploi et en favorisant la résilience économique.

Quatrièmement, le développement doit tenir compte des risques de conflit. Le Soudan du Sud souligne l'importance d'adopter une démarche sensible aux risques de conflit pour les projets de développement. Il s'agit notamment de prendre en considération les incidences potentielles de telles initiatives sur les dynamiques locales, de promouvoir la cohésion sociale et d'éviter d'exacerber les tensions existantes.

Cinquièmement, s'agissant de l'aide internationale, le Soudan du Sud appelle à augmenter l'aide internationale du point de vue tant financier que technique. Collaborer avec les organisations internationales et les pays donateurs peut amplifier l'impact des initiatives de développement et contribuer à une paix durable.

Sixièmement, concernant l'inclusion numérique, le Soudan du Sud mesure la nécessité de réduire la fracture numérique et souligne l'importance des transferts de technologies. En encourageant ce genre d'initiatives, le monde peut instaurer l'égalité d'accès aux technologies émergentes, et améliorer par là-même les perspectives en matière d'éducation et de communication et les possibilités économiques.

Septièmement, il existe une synergie entre le maintien de la paix et le développement. Le Soudan du Sud préconise une harmonisation accrue entre les opérations de maintien de la paix et les efforts de développement. Nous devons étudier les moyens d'intégrer des composantes de la consolidation de la paix dans les mandats de maintien de la paix, ce qui favorisera la stabilité et le développement à long terme dans les régions touchées par un conflit.

Dans l'attente des conclusions de ce débat public, le Soudan du Sud salue le leadership de l'Ambassadeur Zhang Jun et se félicite des éclairages présentés par le Secrétaire général Guterres, M^me^ Dilma Rousseff, Présidente de la Nouvelle Banque de développement, et M. Jeffrey Sachs.

Nous nous engageons à participer activement à ces discussions, à apporter notre point de vue singulier et à travailler en collaboration avec la communauté internationale en vue d'atteindre notre objectif à tous : mettre le développement commun au service de la pérennisation de la paix.

Je ne saurais terminer sans remercier le Secrétariat et tous les interprètes d'être restés à nos côtés jusqu'à cette heure tardive.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

Notre débat public a duré environ sept heures. Je tiens à remercier une fois de plus les interprètes de leur travail assidu. Je remercie également tous les membres du Conseil d'avoir appuyé énergiquement ce débat public.

La séance est levée à 19 h 5.